



**PLAN RÉGIONAL D'ACCESSIBILITÉ
AUX SERVICES DE GARDE**

**RAPPORT D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATIONS
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS
ET L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES PLACES DISPONIBLES
SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL**

18 avril 2008

Table des matières

1. Introduction	page 4
Mise en contexte	page 4
Plan de travail	page 5
Volet A La gestion des listes d'attente et l'accès à l'information	page 8
2. L'accès à l'information sur les places disponibles	page 8
2.1 Rappel du mandat	page 8
2.2 Méthodologie	page 8
3. Présentation de la coopérative Enfance famille	page 8
3.1 Mission de la coopérative	page 9
3.2 Services de garde membres	page 9
4. Offre de services de la coopérative Enfance famille	page 9
4.1 Pour les services de garde	page 9
4.2 Pour les familles	page 10
4.3 Profil de la clientèle montréalaise	page 10
5. Analyse de la situation	page 12
5.1 Satisfaction des parents à l'égard des services	page 12
5.2 Satisfaction des services de garde membres	page 12
5.3 Non-utilisation de la coopérative par les ressources de garde	page 12
5.4 Forces et faiblesses de la coopérative comme guichet unique	page 13
6. Recommandations	page 14
Volet B L'analyse des besoins de garde sur l'île de Montréal	page 17
7. Portrait de la situation des services de garde	page 17
7.1 Démarche entourant la cueillette d'informations	page 17
7.2 Les services de garde éducatifs à l'enfance	page 17
7.3 Les pré-maternelles 4 ans	page 18
7.4 L'utilisation des services de garde par les familles montréalaises	page 18
7.5 Les services de halte-garderie en milieu communautaire	page 19
8. Analyse des besoins en matière de services de garde éducatifs	page 20
8.1 Enjeux relatifs à l'habitation	page 20
8.2 Enjeux relatifs au transport	page 21
8.3 Enjeux démographiques	page 22
9. Analyse des besoins en fonction de différents aspects	page 23
9.1 La défavorisation	page 23
9.2 Les protocoles CSSS-Services de garde	page 24
9.3 Les besoins des familles immigrantes	page 25
9.4 Les milieux de travail et d'études	page 28
9.5 L'adaptation des services aux besoins particuliers	page 31
9.6 L'assouplissement de l'offre de services	page 34
9.7 Besoins particuliers exprimés dans différents territoires	page 35
10. Mesures recommandées et conditions de réalisation	page 38

ANNEXES

Annexe 1	Bibliographie
Annexe 2	Organismes consultés
Annexe 3	Projets de développement résidentiel
Annexe 4	Données secondaires / Profil des familles montréalaises
Annexe 5	Tableau synthèse / Données CLSC-CSSS

1- Introduction

1.1 Mise en contexte

Depuis la mise en place de la politique familiale, une des préoccupations qui rallie à la fois le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et l'ensemble du réseau des services de garde s'articule autour de la notion de l'égalité des chances pour les enfants du Québec.

Cette égalité des chances est grandement favorisée par la possibilité pour tous les enfants de vivre leur petite enfance dans un milieu de vie qui voit à leur développement global. En ce sens, l'offre de services de garde se doit d'être diversifiée, accessible et universelle.

En 2008, il devient nécessaire de faire le point sur la situation de ces services pour en vérifier la diversité, l'accessibilité et l'universalité au regard des enjeux régionaux.

C'est ce que le Ministère a entrepris dans le cadre de l'entente conclue avec la CRÉ de Montréal afin d'identifier les besoins particuliers des familles de l'Île de Montréal et permettre d'établir des priorités régionales pour la planification du développement de places additionnelles. Il souhaite également améliorer la gestion des listes d'attente et favoriser l'accès des parents à l'information sur les places disponibles.

Malgré les investissements massifs de l'État et la mobilisation générale de tous les acteurs du réseau autour des jeunes enfants et de leurs familles, il demeure qu'à Montréal, plusieurs territoires sont actuellement en déficit de places en services de garde et certaines familles ont plus difficilement accès aux services.

De nombreux enfants se trouvent ainsi affectés par cette insuffisance de places. Leurs familles doivent souvent faire appel à des ressources de secours. Certaines d'entre elles sont plus démunies, que ce soit en raison de leur situation économique précaire ou encore d'une situation d'immigration récente.

Le présent document fait état de l'analyse des enjeux montréalais au regard de la gestion des listes d'attente, de l'offre de services de garde éducatifs et de l'accès des parents à l'information pertinente. Il établit des priorités régionales pour le développement annoncé et formule des recommandations quant aux mesures à envisager pour faciliter ce développement. Il vise à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de garde et d'information des familles montréalaises, que ce soit en raison du travail ou des études des parents, pour la socialisation des enfants ou l'intégration des enfants à défi particulier.

1.2 Plan de travail

Objectifs de l'entente:

L'entente convenue entre la CRÉ de Montréal et le MFA avait pour objectif d'approfondir et raffiner l'analyse des besoins particuliers des familles de la région de Montréal afin de parachever le développement des services de garde éducatifs à l'enfance en accord avec les spécificités régionales observées et assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde sur le territoire de la CRÉ de Montréal.

La CRÉ s'est engagée à déposer à la Ministre, au plus tard le 15 avril 2008, un document comportant les éléments suivants :

- a) une analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire;
- b) l'identification des mesures en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire;
- c) l'identification des besoins relatifs aux conditions socio-économiques et à la flexibilité de l'offre de services.
- d) la production d'un état de situation de la gestion de l'attente et de l'accès à l'information sur les places disponibles sur le territoire ou dans la région;
- e) une proposition de mesures visant la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places selon les besoins.

Sept aspects ont été retenus pour fins d'analyse en fonction des spécificités régionales :

1. Les milieux de travail
2. La garde en milieu défavorisé
3. La garde en milieu familial
4. Les besoins de garde des familles immigrantes
5. L'assouplissement de l'offre de garde
6. L'adaptation des services aux besoins particuliers
7. Les spécificités au niveau local

Conditions de réalisation:

- Un comité composé des principaux acteurs régionaux intéressés par les services de garde éducatifs a été mis sur pied avec pour mandat de valider le plan de travail et le rapport final à remettre au ministère. À titre d'acteurs clés dans le développement de la région, et selon leur expertise, les membres du comité ont été appelés à contribuer aux travaux d'analyse de la situation. (voir liste en annexe 2)
- Des travaux parallèles ont été menés pour la réalisation des deux volets de l'entente, soit :
 - a) la production d'un état de situation de la gestion de l'attente et de l'accès à l'information sur les places disponibles sur le territoire ou dans la région et recommandations pour la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places selon les besoins;

- b) une analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire, l'établissement de priorités, la formulation de critères et l'identification de mesures favorables au développement de places.

Volet A Plan de travail pour la gestion des listes d'attente et l'accès à l'information

La coopérative Enfance famille opère depuis quelques années en territoire montréalais dans ce domaine. Un mandat confié au Regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEÎM) a permis de :

- évaluer le fonctionnement et le modèle proposé par la coopérative Enfance famille;
- sonder des groupes témoins de parents utilisateurs réels ou potentiels des services de la coopérative, et différents services de garde (CPE, garderies, et milieu familial) sur les avantages et désavantages du modèle proposé;
- identifier des pistes de solutions pour l'amélioration des services et une plus grande adhésion des ressources, et évaluer leur faisabilité avec la coopérative;
- formuler des recommandations pour l'amélioration ou la mise sur pied d'un système régional de gestion de l'attente et d'information sur les services.

Volet B Plan de travail pour l'analyse des besoins de garde

Afin d'évaluer les besoins de garde de la région, un état de situation a été dressé quant aux services actuels, aux besoins exprimés et estimés, dans un souci d'adaptation aux diverses réalités familiales et aux besoins des enfants. Pour chacun des aspects retenus, une recherche documentaire et des entrevues avec des acteurs clés ont été effectuées. Des actions spécifiques ont également été menées pour chacun des aspects, qui sont présentées ici.

1. Les milieux de travail

- sonder l'intérêt des employeurs : les demandes déposées au MFA par les milieux de travail, rencontres avec des services en milieu de travail et les entreprises impliquées;
- évaluer le potentiel et les conditions favorables au développement de l'offre.

2. La garde en milieu défavorisé

- tenir compte des places existantes en pré-maternelle 4 ans en milieu scolaire;
- identifier les zones « sensibles » à l'intérieur des territoires de CLSC;
- évaluer les besoins à couvrir et les conditions favorables à une augmentation de l'offre.

3. La garde en milieu familial

- Consulter les bureaux coordonnateurs sur la demande de garde en milieu familial;
- identifier les éléments favorables et défavorables au déploiement des services offerts dans les secteurs en demande.

- 4. Les besoins de garde des familles immigrantes**
 - Cerner les besoins généraux et défis particuliers liés à la situation de famille immigrante;
 - tenir compte de l'augmentation des niveaux d'immigration en 2010;
 - évaluer l'écart entre l'offre et les besoins actuels et projetés et proposer des pistes de développement.

- 5. L'assouplissement de l'offre de garde**
 - Évaluer l'écart entre l'offre et la demande pour la garde à horaire non usuel;
 - examiner le type de demandes sur les listes d'attente;
 - dresser un profil des parents montréalais susceptibles d'éprouver des besoins de garde à horaires non-usuels;
 - identifier les obstacles et les éléments propices à l'assouplissement de l'offre de garde.

- 6. L'adaptation des services aux besoins particuliers**
 - Faire l'état de situation des besoins de garde pour les familles et enfants à besoins particuliers (handicapés, de la protection de la jeunesse, poupons, parents-étudiants, autres);
 - Identifier les principaux freins et opportunités pour une réponse adaptée aux besoins particuliers.

- 7. Les spécificités au niveau local**
 - Sonder les concertations locales en petite enfance et famille sur les besoins à combler en priorité lors d'une journée d'échanges;
 - identifier les principaux projets de développement immobilier susceptibles d'accueillir des familles avec enfants.

2. La gestion des listes d'attente et l'accès à l'information sur les places disponibles

2.1 Rappel du mandat

Le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEÎM) a reçu le mandat de la CRÉ de Montréal de réaliser une analyse de la situation sur la gestion de l'attente et l'accès à l'information sur les places disponibles. Le RCPEÎM entretient des liens privilégiés avec différents partenaires dont la Coopérative Enfance Famille qui offre déjà aux services de garde éducatifs un service de gestion des listes d'attente.

Un autre système existe à Montréal, dont la portée est locale. L'objectif de l'étude étant d'instaurer ou de bonifier un système à portée régionale, l'analyse s'est donc concentrée sur les services existants offerts par la Coopérative Enfance Famille. L'objectif de l'étude était de bonifier ou d'améliorer la gestion des services rendus par la Coopérative afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des parents de l'île de Montréal à la recherche d'une place en service de garde; en conformité avec la loi sur l'accès à l'information.

2.2 Méthodologie

La réalisation du mandat s'est faite en trois étapes : en collaboration avec la Coopérative Enfance Famille, leur structure et leur mode de fonctionnement de la situation actuelle ont été analysés. Des rencontres ont eu lieu avec des services de garde membres de la Coopérative (CPE et garderies) pour évaluer leur satisfaction, cerner des pistes et recueillir leurs suggestions pour l'amélioration du service. Des consultations avec des services de garde non membres de la Coopérative Enfance Famille ont été tenus afin de connaître leur vision d'un service de gestion des listes d'attente et leurs perceptions du service de la Coopérative. Enfin, des entrevues téléphoniques furent administrées auprès des parents pour connaître leur satisfaction à l'égard de la Coopérative Enfance Famille.

Enfin, l'analyse de données secondaires sur les caractéristiques des familles de la région et leurs attentes en termes de service de garde a permis de proposer des améliorations en vue de bonifier l'offre de services de la Coopérative Enfance Famille au regard des besoins des familles montréalaises.

3. Présentation de la Coopérative Enfance Famille

La Coopérative est un organisme issu d'une table de concertation du sud-ouest de Montréal. Cette table rassemble des partenaires provenant des CPE, des organismes communautaires et du réseau de la santé, réunis par leurs préoccupations communes vis-à-vis des besoins des familles. Incorporée en 2003 suite à l'expérimentation d'un projet de guichet unique, la Coopérative Enfance Famille a pour objectif d'offrir un service aux ressources de garde pour la gestion de leur liste d'attente et un guichet d'inscription pour les parents à la recherche d'un service de garde. Ce guichet s'adresse donc à la fois aux familles et aux services de garde.

La forme juridique choisie, soit celle d'une coopérative de solidarité, permet d'exploiter une entreprise d'économie sociale dont le membership est ouvert aux différents types de ressources de garde (CPE, bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, garderies). Basée sur des principes de solidarité, de partage et d'équité, la structure offre une formule flexible s'adaptant aux besoins de ses membres.

Sa structure organisationnelle est constituée d'un conseil d'administration, de comités ad hoc composés de bénévoles, de salariés qui occupent des postes de préposé à la clientèle et d'une direction générale. Son portail Internet et son service d'accueil téléphonique ont évolué au fil des ans.

3.1 Mission de la coopérative

La Coopérative Enfance Famille a vu le jour grâce aux subventions d'économie sociale et du Fond de lutte contre la pauvreté et s'est toujours orientée sur les besoins de ses membres et de sa clientèle. Sa mission est de fournir des services et des produits aux parents et à ses membres dans le domaine de la petite enfance et de la famille, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité aux différents services à la petite enfance.

3.2 Services de garde membres de la Coopérative

Parmi les 67 membres de la Coopérative Enfance Famille, 66 sont situés à Montréal. Elle détient 11 % du marché régional montréalais, réparti dans 15 arrondissements et municipalités de l'île de Montréal. L'adhésion s'est faite graduellement, par le travail d'un seul agent de développement.

Le potentiel sur l'île de Montréal est de 597 membres. Les études démontrent que le seuil de rentabilité de la Coopérative Enfance Famille serait de 293 membres, ce qui signifie qu'au-delà de ce seuil, le coût d'adhésion serait décroissant.

4 Offre de services de la Coopérative Enfance Famille

4.1 Pour les services de garde

Le site d'accueil est composé d'une carte géographique qui permet d'accéder aux différentes municipalités et arrondissements de l'île de Montréal et aux autres régions du Québec.

Un service de garde membre de la Coopérative peut accéder à sa liste d'attente par l'intranet directement sur la page d'accueil. Les inscriptions sont classées par date et fournissent les caractéristiques des besoins de garde exprimés par le parent.

Le service de garde membre peut choisir l'enfant dont il a besoin pour combler une place disponible en fonction des caractéristiques recherchées, telles que le groupe d'âge, les horaires, les besoins particuliers, ou la fratrie. Les services membres de la Coopérative s'engagent à respecter l'ordre chronologique d'inscription des parents.

Les services de garde ont aussi accès à diverses informations portant entre autres sur la sécurité des enfants, les activités à Montréal, l'alimentation, les maladies infantiles et des liens vers des ressources pertinentes en petite enfance sont établis.

Des outils spécifiques sont aussi disponibles pour les bureaux coordonnateurs (BC) de la garde en milieu familial pour la gestion de la liste d'attente et pour le recrutement de responsables de garde en milieu familial (RSG). Une section est réservée aux personnes désirant s'inscrire pour devenir RSG. Ces candidatures permettent aux gestionnaires de sélectionner des RSG qui correspondent aux besoins de garde mentionnés par les parents en termes de quartier et de type de garde, tout en respectant l'ordre chronologique de dépôt des candidatures.

4.2 Pour les familles

Le site Internet de la Coopérative Enfance Famille permet d'accéder, dès la page d'accueil, à un quartier de Montréal ou à une région du Québec.

Quand le parent choisit le quartier où il désire faire garder son enfant, soit près de son domicile ou de son lieu de travail, il peut s'inscrire sur les listes d'attente des services de garde du secteur choisi qui sont membres de la Coopérative. Une autre section nommée « solutions alternatives » lui permet d'obtenir des informations et les coordonnées des autres services du même secteur mais qui ne sont pas membres. D'autres informations sont disponibles portant par exemple sur les écoles, les camps d'été ou les haltes-garderies.

Après avoir inscrit son enfant, le parent reçoit un numéro de confirmation qu'il utilise s'il souhaite vérifier le rang qu'il occupe sur la liste d'attente des services de garde auxquels il s'est inscrit. Les parents consultés se sont dit très satisfaits du service à la clientèle. Les téléphonistes ont été rassurantes et capables de leur donner l'information attendue. Les parents déplorent le fait de ne pas pouvoir utiliser Internet pour vérifier par eux-mêmes leur position sur la liste d'attente.

Malgré la richesse des informations contenues dans ce site pour les parents, ils le consultent très peu, leur préoccupation principale étant de trouver une place en services de garde. Par contre, ceux qui l'ont fait ont trouvé que les informations touchaient à plusieurs facettes de la vie avec un enfant, mais que les rubriques n'étaient pas suffisamment documentées.

4.3 Profil de la clientèle montréalaise

Un profil qualitatif des parents ayant des besoins de garde a été dressé. Ce profil provient des données secondaires fournies par l'enquête de l'Institut de la statistique du Québec sur les besoins et préférences des familles en matière des services de garde (2). Les données sociodémographiques sont issues des derniers recensements de Statistique Canada (3), du profil des familles fourni par le ministère de la Famille et des Aînés (4), du document *Regard sur les familles montréalaises* réalisé par la CRÉ de Montréal (5) et du bulletin statistique régional pour Montréal de l'Institut de la statistique du Québec (6).

L'information fournie par ces données secondaires a aussi été complétée par des entrevues qualitatives auprès des parents ayant utilisé le guichet unique de la Coopérative Enfance Famille. Le profil de la clientèle permet de vérifier si l'offre de la Coopérative est adaptée aux réalités des familles et d'identifier des segments de clientèle ayant des caractéristiques communes. On trouvera en annexe 4 du présent document les données secondaires relatives aux familles montréalaises.

À la lumière des données consultées, quatre segments ont été retenus, soit :

Premier segment : Un ou deux parents scolarisés, travaillant dans un quartier autre que le leur, privilégiant un service de garde à proximité de leur domicile, mais pouvant choisir un autre service sur leur trajet.

Ces parents utilisent Internet et vérifient leur place sur la liste d'attente, et leur demande est majoritairement pour de la garde régulière à temps plein.

Deuxième segment : Une famille immigrante, dont un des parents travaille, ayant un diplôme non reconnu au Québec, dont le français est souvent la deuxième langue. Une famille ayant un taux de natalité plus élevé que les non-immigrants.

Les services de garde permettent aux parents, notamment les femmes, d'accéder à des cours de francisation, ou d'effectuer toute autre démarche favorable à leur intégration sociale et professionnelle. À court terme, leurs besoins pourraient être comblés par de la garde à temps partiel. Selon les groupes de discussions et les directions générales rencontrées, la garde en installation (CPE ou garderie conventionnée) est mieux appropriée que la garde en milieu familial pour l'adaptation de l'enfant à son pays d'adoption.

Troisième segment : Une famille monoparentale dont le chef de famille est sans diplôme avec un revenu annuel inférieur à 20 000 \$, habitant dans les secteurs dits défavorisés.

Selon les groupes de discussions, les services de garde offrent un cadre pertinent pour la socialisation des enfants et la préparation à l'entrée à l'école. Ces services sont aussi utiles aux parents qui ont besoin de répit ou en raison du travail ou des études.

Quatrième segment : Un ou deux parents scolarisés, travaillant dans un quartier autre que le leur, privilégiant un service de garde à proximité de leur domicile, pouvant choisir un autre service sur leur trajet, mais ayant des besoins particuliers pour leur enfant : autisme, handicap physique ou intellectuel, etc..

Les places en service de garde sont moins nombreuses et le répit pour ces parents est tout aussi essentiel. Les services offerts en installation seraient plus adéquats pour les enfants handicapés ou à défi particulier en raison d'une plus grande probabilité d'accès à du soutien spécialisé que dans un milieu de garde familial.

5. Analyse de la situation

5.1 Satisfaction des parents à l'égard de la Coopérative Enfance Famille

Les parents apprécient de pouvoir accéder à une liste d'attente unique. Par contre, il est important de noter que les parents doivent s'inscrire également sur la liste d'attente de chacun des services de garde non membres de la Coopérative Enfance Famille. Les parents doivent donc téléphoner à chacun des services non membres pour s'inscrire. Les parents ont mentionné y avoir passé plusieurs journées, parfois sans réponse ou en se faisant dire que la liste était fermée, ou encore, de rappeler à une période ultérieure.

5.2 Satisfaction des services de garde membres de la Coopérative Enfance Famille

Selon nos sondages, les directions des services de garde membres de la Coopérative sont très satisfaites. Celle-ci prend en charge les appels téléphoniques des parents et effectue la gestion de leur liste d'attente. De plus, la Coop tient compte des caractéristiques relatives aux places à combler, que ce soit pour le temps partiel, les pouspons, les groupes d'âge, les horaires atypiques, les enfants à défis particuliers, la fratrie, ainsi que le respect de l'entente avec les milieux de travail. La Coop permet donc au service de garde de conserver l'entière gouvernance de sa politique d'admission.

De plus, les services de garde peuvent demander à la Coopérative de chercher, pour eux, des enfants sur l'ensemble de la liste d'attente pour combler leurs groupes. Cet outil de gestion maximise l'opportunité de combler les places disponibles.

5.3 Non utilisation de la Coopérative Enfance Famille par les services de garde

o La méconnaissance de la Coopérative Enfance Famille

Lors des consultations auprès des services de garde, on a constaté une méconnaissance des services offerts. Après une présentation claire de la Coopérative, plusieurs personnes ont mentionné qu'elles seraient favorables à l'adhésion.

o La crainte d'une perte de contrôle sur l'application de leur politique d'admission des enfants

En confiant la gestion de leur liste d'attente à un organisme tiers, certains services de garde craignent de ne pas pouvoir appliquer leur politique d'admission des enfants, politique qui peut différer d'un service à l'autre. La Coopérative laisse l'entière responsabilité de cet aspect à ses membres. Elle gère les listes en fonction des besoins exprimés par ses membres.

o Le coût de l'adhésion à la Coopérative

Les services de garde non membres jugent le montant de l'adhésion à la Coopérative trop élevé. Toutefois, lorsqu'on compare les coûts assumés par les services de garde lorsqu'ils gèrent eux-mêmes leur liste d'attente, on évalue que ces derniers sous-estiment les montants investis. La gestion d'une liste d'attente implique notamment l'embauche de personnel surnuméraire pour mettre à jour la liste d'attente, pour le service à la clientèle ainsi que pour l'inscription des enfants en prévision de la rentrée. À cela s'ajoute le temps consacré à la recherche d'enfants pour combler les groupes et maximiser le taux d'occupation des places disponibles.

○ **La perception de l'affiliation de la Coopérative au réseau des CPE**

Bien qu'il y ait une garderie à but lucratif membre de la Coopérative, cette dernière a toujours été perçue comme un organisme dont les services s'adressent aux CPE, ce qui s'explique probablement par le fait que les membres fondateurs de la Coopérative sont des CPE. Outre cet aspect, la non-utilisation de la Coopérative par les garderies s'appuie sur les mêmes motifs que les CPE et BC non membres, soit la méconnaissance de la Coop, la crainte d'une perte de contrôle ou le coût de l'adhésion.

5.4 Forces et faiblesses de la Coopérative Enfance Famille comme guichet unique

Le tableau suivant dresse les forces et les faiblesses de l'organisme quant à sa capacité à assurer un guichet unique d'inscription aux services de garde sur l'île de Montréal.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une coopérative dont la mission est d'assurer l'information sur les places aux parents tout en simplifiant la vie des gestionnaires. • Une structure juridique assure la participation des différents partenaires dans son organisation. • Le statut d'organisme autonome permettant l'adhésion de l'ensemble des services de garde. • Le respect de la gouvernance des organismes membres par rapport à leur politique d'admission. • L'expertise en gestion d'un service de garde. • Une liste d'attente respectant le choix des parents et permettant aux gestionnaires d'optimiser la capacité d'accueil de leurs services de garde. • Un outil informatique adapté aux besoins des intervenants et gestionnaires des services de garde et un logiciel appartenant à la Coop. • Un outil permettant la collecte de données, la mise à jour et la production de statistiques sur les besoins des parents et sur l'offre de services de garde à Montréal. • L'amélioration continue du portail. • Un portail et un service à la clientèle fournissant de l'information aux parents sur l'ensemble des services de garde et autres services aux familles. • Un service téléphonique qui informe et sécurise le parent. • Une garantie de transparence, d'éthique et d'équité envers les parents et les membres. • La Coopérative est présente dans plusieurs concertations en petite enfance et famille. 	<ul style="list-style-type: none"> • Par les années passées, la Coopérative Enfance Famille a tenté d'étendre son marché à l'ensemble de la province au détriment de sa couverture de l'île de Montréal. • La Coopérative ne compte que 65 membres, comparativement à un potentiel de 597 membres. Le seuil de rentabilité financière est évalué à 293 membres. • Les revenus de la Coopérative lui permettent actuellement de couvrir les frais liés au service à la clientèle (service téléphonique), l'intégration des listes d'attente des services de garde nouvellement membres, la mise à jour des listes d'attente déjà intégrées, la gestion du portail et autres frais fixes. L'augmentation du membership nécessiterait de développer la capacité du système informatique à traiter des données supplémentaires, ce que le budget actuel ne permet pas. • Les coûts actuels d'adhésion et la méconnaissance des services de la Coopérative constituent un frein à l'accroissement du membership. • La perception de l'affiliation de la Coopérative au réseau des CPE pourrait expliquer en partie la réticence des garderies privées à en devenir membre. • Le recrutement de nouveaux membres se fait de façon irrégulière et non planifiée. • Les services de garde membres de la Coopérative manquent de formation pour une utilisation optimale de l'outil informatique. • La Coopérative n'est pas suffisamment connue par les familles et les ressources du milieu montréalais.

6. Recommandations

La formule développée par la Coopérative Enfance Famille est intéressante à plusieurs niveaux :

- de par son statut de coopérative et d'organisme autonome, la Coopérative n'est pas identifiée à un réseau en particulier. Rappelons que le réseau actuel des services de garde sur l'île de Montréal est composé presque à parts égales de centres de la petite enfance et de garderies privées;
- la gestion en est assurée par ses membres, qui ont donc un contrôle entre autres sur les orientations et les coûts d'adhésion;
- le logiciel de gestion des listes d'attente leur appartient, ce qui élimine la dépendance envers un fournisseur externe;
- la Coopérative a le souci d'offrir plus qu'un service de gestion et d'inscription aux listes d'attente, elle offre de l'information pertinente aux parents. Sa connaissance des réalités montréalaises lui permet d'adapter l'information aux spécificités régionales;
- l'expertise développée depuis sa mise sur pied lui permet de prévoir les bonifications à apporter au regard du déploiement à venir.

En conséquence, il est recommandé au Ministère de la Famille et des Aînés de :

- **Privilégier la Coopérative Enfance Famille pour offrir un service régionalisé de gestion des listes d'attente et d'information aux parents sur les places disponibles en services de garde**
- **Consolider la base informatique de la Coopérative Enfance Famille**
 - en accordant le soutien financier nécessaire pour l'optimisation du logiciel de gestion des listes d'attente et d'inscription des parents et en prévision de l'accroissement du volume de données à traiter.
 - la CRÉ de Montréal est également ouverte à agir en partenariat et à contribuer financièrement, après évaluation des besoins, à la consolidation de cet aspect.
- **Soutenir l'adhésion à la Coopérative Enfance Famille de tous les prestataires de services de garde sur l'île de Montréal**
 - en soutenant une stratégie régionale afin de :
 - favoriser l'adhésion de nouveaux membres;
 - faire la promotion de l'adhésion à la Coopérative auprès de l'ensemble des services de garde de l'île de Montréal;
 - assurer une formation aux gestionnaires de services de garde (CPE et garderies) pour l'utilisation optimale des services de la Coopérative.
 - en finançant cette stratégie sur la base d'une entente négociée entre le MFA et la Coopérative Enfance Famille, et en y associant le Regroupement des CPE de l'île de Montréal comme partenaire privilégié, pour :

- l'adhésion à court terme des 271 CPE et BC de l'Île, dont 180 sont membres du RCPEÎM, en vue d'atteindre le seuil de rentabilité nécessaire à la viabilité financière du service de gestion des listes d'attente et d'information sur les places disponibles offert par la Coopérative;
 - l'élaboration d'une offre de formation aux gestionnaires et propriétaires des services de garde.
- En veillant à ce que cette stratégie vise également à :
 - établir les liens avec les autres associations provinciales regroupant des services de garde établis sur l'île de Montréal, dont l'Association des garderies privées du Québec, pour encourager à moyen terme l'adhésion de l'ensemble des ressources de garde de l'Île;
 - assurer la visibilité de la Coopérative Enfance Famille par la promotion de son portail auprès des familles, des membres et des partenaires.

Il est également recommandé que la Coopérative Enfance Famille veille à :

➤ **Ajuster certains de ses services aux besoins des familles montréalaises**

- par l'amélioration du référencement du portail par les moteurs de recherche;
- par l'établissement de liens entrants et sortants avec d'autres sites susceptibles d'être consultés par les familles (Ville de Montréal, MFA, Regroupement des CPE de l'île de Montréal, Association des garderies privées du Québec, CSSS, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, etc.);
- par l'implantation d'un forum permettant aux familles d'échanger sur leurs expériences en services de garde;
- par la révision et l'adaptation des informations affichées sur le site en fonction de quatre profils types d'utilisateurs de services de garde :
 - a) *Les familles dont les parents travaillent dans un territoire différent de leur lieu de résidence, utilisant l'Internet pour s'inscrire et vérifiant leur place sur la liste d'attente régulièrement à la Coopérative :*
 - mettre en évidence sur le portail un moyen qui permet de visualiser les services de garde situés sur le trajet des parents à partir de leur lieu d'habitation jusqu'à leur lieu de travail;
 - permettre aux familles, grâce à leur numéro de confirmation d'inscription, de visualiser sur le site le rang qu'occupe leur demande sur la liste d'attente des services de garde où ils sont inscrits.
 - b) *Les familles immigrantes nouvellement arrivées :*
 - assurer un service téléphonique à la clientèle qui tienne compte des différences linguistiques et culturelles;
 - offrir sur le portail des informations claires sur les différentes ressources de garde pour faciliter la compréhension du système québécois, et autres informations pouvant être utiles lors de l'arrivée au pays par des liens vers les sites pertinents.
 - c) *Les familles sous le seuil de faible revenu :*
 - assurer un service téléphonique à la clientèle;

- afficher des informations sur les mesures et programmes auxquels les familles sont admissibles (Ex. : l'exemption de la contribution parentale et le crédit d'impôt);
- *Les familles travaillant dans un arrondissement différent de leur lieu de résidence, utilisant l'Internet pour s'inscrire, mais ayant un enfant handicapé ou à défi particulier :*
 - prévoir une section spécifique sur le portail présentant des informations aux parents et des liens vers les ressources pertinentes et les services de garde offrant un accueil pour les enfants handicapés ou à défi particulier.

7. Portrait de la situation des services de garde

Démarche entourant la cueillette d'informations

Le comité de travail sur les services de garde a tenu une première rencontre le 20 janvier 2008 afin de valider le plan de travail. Les organisations régionales formant ce comité (voir liste en annexe 2) ont été consultées individuellement par la suite. Quelques-unes d'entre elles ont transmis de la documentation en lien avec les thèmes abordés pour alimenter l'analyse de la situation. Plusieurs autres documents ont été consultés, dont la liste est présentée en annexe 1.

D'autres organismes clés ont été contactés selon les angles analysés. Mentionnons le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, les commissions scolaires de l'île de Montréal et Emploi Québec.

En prévision de la rencontre du 21 février réunissant des intervenantes et intervenants des divers territoires de CLSC de l'Île, un questionnaire de réflexion a été élaboré et leur a été transmis. Quelques territoires ont déposé des résumés de l'analyse locale des besoins. Certaines caractéristiques locales ont également été mentionnées lors de cette rencontre.

7.2 Les services de garde éducatifs à l'enfance

Les informations fournies par le Ministère de la Famille indiquent une augmentation des places en service de garde depuis dix (10) ans pour la région montréalaise : leur nombre est passé de 26 266 en 1997 à 52 953 en 2007, incluant 2 754 places non financées.

En date du	Places financées					Places non financées	Total des places sous permis (financées et non financées)
	Centre de la petite enfance (Installation)	Garderie	Sous-total installation / garderie	Milieu familial	Total	Garderie	
31-03-1997	13 126	10 944	24 070	1 996	26 066	200	26 266
31-12-2007	21 103	15 979	37 082	13 117	50 199	2 754	52 953

Source : Ministère de la Famille et des Aînés – Direction territoriale Montréal, compilation spéciale pour présentation le 21 février 2008

Ces services sont offerts en 2007 par 268 CPE gérant 335 installations, 20 bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) et 254 garderies conventionnées. De plus, 60 garderies offrent présentement 2754 places non-financées. Au 31 décembre 2007, le MFA indiquait qu'il restait 605 places à développer pour compléter les 50 804 places prévues pour Montréal dans le plan initial de développement de 200 000 places subventionnées au Québec.¹

7.3 Les pré-maternelles 4 ans

En 2006-2007, on retrouve sur l'île de Montréal 2 914 places en pré-maternelle pour les enfants de 4 ans résidant dans un quartier défavorisé, une diminution comparée aux 3 850 places dénombrées en 1998. Dans son Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais, la DSP souligne que parmi les 60 écoles très défavorisées de l'Île, 16 n'offrent pas la pré-maternelle 4 ans.²

7.4 L'utilisation des services de garde par les familles montréalaises

« Selon les résultats d'une enquête menée en 2004 par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) auprès de parents d'enfants de moins de 5 ans au Québec, près des deux tiers (65,6 %) des familles montréalaises utilisent de façon régulière ou non, et tous modes de garde confondus, les services de garde pour un total de 42 102 enfants. Cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble du Québec qui s'élève à 71,5 %. La plupart de ces enfants se font garder sur une base régulière (62,3 % à Montréal et 67,3 % pour l'ensemble du Québec).

Les principaux motifs invoqués par les familles montréalaises pour l'utilisation régulière des services de garde sont dans l'ordre : le travail et les études des parents (55,6 %), une faible proportion (2,7 %) les utilisent à la fois pour le travail, les études ou pour une autre raison, et 7,3 % y recourent pour un autre motif que le travail ou les études.

On relève également que la probabilité d'utilisation régulière d'un service de garde est plus forte lorsque le revenu familial est élevé. On remarque toutefois des différences notables entre la région et l'ensemble du Québec, puisque c'est à Montréal où la proportion de familles utilisant des services de garde et ayant un revenu annuel de moins de 20 000 \$ est la plus forte.

Proportion des familles utilisatrices de services de garde d'enfants de moins de 5 ans selon leur revenu familial annuel brut

	Moins de 20 000\$	De 20 000\$ à 29 999\$	De 30 000\$ à 39 999\$	De 40 000\$ à 49 999\$	De 50 000\$ à 59 999\$
Montréal	20,4 %	13,5 %	12,4 %	9,0 %	8,7 %
Ensemble du Québec	12,2%	10,2 %	12,7 %	11,6 %	11,7 %

(Source : MFAFC; Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004; tome II, tableau 1.18)

¹ Source : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/services-de-garde/portrait-des-services-de-garde/portrait-region-administrative/06-montreal.asp>, site consulté le 18 mars 2008

² Direction de santé publique de Montréal : Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais; Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Québec, 2008

Les services de garde à 7 \$ étaient utilisés par un peu plus de 45 % des familles avec enfants de moins de cinq ans de Montréal. Mentionnons que l'ensemble des 50 804 places prévues pour l'île n'étaient pas toutes disponibles en 2004, le développement n'étant pas encore complété à cette époque. Une donnée actualisée indiquerait probablement un pourcentage légèrement plus élevé d'utilisateurs. L'enquête de l'ISQ révèle que s'ils en avaient la possibilité, les parents feraient davantage appel à ces services. À Montréal, 36,2 % des familles sondées avaient au moins un enfant inscrit sur une liste d'attente, comparativement à 30,3 % pour l'ensemble du Québec. »³

Par ailleurs, les données de 2004-2005 nous indiquent que les centres de la petite enfance et les garderies conventionnées de Montréal, accueillent majoritairement des enfants résidant sur l'île de Montréal. Toutefois, 6,7% de la clientèle, soit 2 287 enfants, proviennent d'une autre région. Cette proportion est relativement constante au fil des ans.⁴

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, on dénombre 94 665 enfants âgés de moins de 5 ans sur l'île de Montréal en 2006. Il semble que les parents ne peuvent véritablement exercer leur choix puisqu'il existe encore des territoires insuffisamment desservis par le nombre de places subventionnées en service de garde.

7.5 Les services de halte-garderie en milieu communautaire

Depuis 2006, les organismes communautaires offrant un service de halte-garderie reçoivent un budget récurrent de trois millions de dollars (3 000 000 \$) afin de permettre aux parents ayant des enfants d'âge préscolaire de participer à leurs activités. Les subventions versées aux organismes se situent entre 5 500 \$ et 28 000 \$ annuellement.

Sur l'ensemble du territoire du Québec, on dénombre deux cent soixante-trois (263) organismes communautaires offrant ce service. À Montréal, où se trouvent 28 % des organismes subventionnés (soit 74 services), le financement accordé par le MFA s'élève à 1 009 000 \$.

Dans les régions, ce sont principalement les organismes communautaires famille qui offrent des services de halte-garderie. À Montréal, la situation est différente : dans 33 cas sur 74 (40 %), les services de halte sont implantés dans des organismes communautaire famille, alors que dans 41 cas sur 74 (60 %), ils sont implantés dans des organismes communautaires qui poursuivent d'autres missions : alphabétisation, centre de femmes, accueil des nouveaux immigrants, etc..

Règle générale, l'existence des services de halte-garderie est en lien direct avec les autres services et activités offerts par l'organisme communautaire dans la poursuite de sa mission. Selon l'activité pour laquelle il a été prévu, le service de halte sera offert :

- sur une base régulière (pour des cours de français, par exemple);
- sur une base occasionnelle (pour des rencontres d'information ou des réunions, par exemple).

Les parents qui recherchent une place en service de garde s'adressent fréquemment à un organisme communautaire qui est reconnu dans leur environnement pour ses

³ Tiré de : Regard sur les familles montréalaises; CRÉ de Montréal, Québec; janvier 2007;

⁴ Source : Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2005; MFA

services de halte-garderie, ou à l'Association des haltes-garderies communautaire du Québec afin d'obtenir des informations sur les services de garde, telles que les modes de garde, les places disponibles, ou les modalités d'inscription.

Les organismes communautaires qui offrent un service de halte-garderie pendant leurs activités sont aussi sollicités par les parents qui sont en attente d'une place à temps plein dans un service de garde subventionné ou qui souhaiteraient une place de garde à temps partiel. Ce sont des parents qui :

- détiennent déjà un emploi occasionnel ou à temps partiel;
- sont aux études;
- ont besoin de répit;
- sont à la recherche d'un lieu de socialisation pour leur enfant.

Pour ces parents, le service de halte devient en quelque sorte une ressource de dépannage en attendant d'obtenir une place subventionnée en service de garde. Ils sont en fait devenus, par le débordement de leur clientèle, un indicateur des besoins de garde non comblés. La pénurie de places en services de garde subventionnés met une pression sur des ressources qui n'ont pas été prévues à cette fin. En effet, les services de halte-garderie ont été mis en place comme outil d'intervention, en soutien aux personnes fréquentant les organismes qui les offrent, et parmi lesquelles on retrouve une grande proportion de femmes à faible revenu et d'enfants en situation de vulnérabilité.

8. Analyse des besoins en matière de services de garde éducatifs

Certaines caractéristiques du milieu urbain montréalais influencent l'accessibilité aux services de proximité, dont les services de garde. On pense notamment au transport et aux particularités géographiques du territoire. Par ailleurs, la région est en constante transformation tant au niveau de la mouvance de sa population qu'à celui du développement immobilier résidentiel. Enfin, la situation démographique et son évolution prévisible dans la région constituent des déterminants majeurs de toute estimation des besoins à couvrir en matière de services de garde dans les prochaines années.

8.1 Enjeux relatifs à l'habitation

Nous connaissons les caractéristiques des territoires en fonction du nombre de familles qui y habitent. Les données démographiques nous permettent de connaître le nombre d'enfants 0-4 ans sur chacun des territoires de CLSC, donnée essentielle à l'estimation des besoins de garde. Nous savons également que le cadre bâti est un facteur qui influence les familles dans le choix d'un quartier ou dans leur mobilité résidentielle. Pour connaître l'évolution des secteurs en regard des caractéristiques des ménages qui s'y installent et plus spécifiquement pour prévoir quels quartiers sont les plus susceptibles d'accueillir des familles ayant de jeunes enfants, il est important de faire l'inventaire des projets résidentiels qui ont vu le jour récemment et ceux qui sont en préparation.

La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal nous a transmis des données sur les principaux projets résidentiels comportant 200 unités et plus et susceptibles d'accueillir des familles avec enfants. Les tableaux qu'on peut consulter en annexe 3 font état de sept projets en construction et de 21 projets en développement. Ils sont présentés indépendamment qu'ils soient privés, sociaux ou communautaires. Compte tenu de l'état

de leur développement, l'estimation du nombre d'unités abordables privées destinées à des familles demeure quelque peu aléatoire.

Par contre, en ce qui a trait aux logements sociaux et communautaires, il est plus facile de faire des estimations des unités famille puisque la Ville est partie prenante de leur réalisation. Le tableau 3 nous indique les projets qui correspondent aux années 2002 à 2005 pour Solidarité 5 000 logements et aux années 2006 et plus, pour le volet Opération 15 000 logements. Bien qu'il soit difficile de déterminer combien d'enfants habiteront ces logements et quel âge ils auront, il est quand même possible d'identifier quels sont les arrondissements qui sont appelés à connaître une croissance et pour lesquels il faut prévoir des places en service de garde.

À l'occasion de la rencontre du 21 février, plusieurs intervenants nous ont eux aussi indiqué les projets qui sont en émergence dans leur quartier, lesquels apparaissent aussi sur les listes fournies par la Ville. Les participants à la rencontre ont également attiré notre attention sur des secteurs géographiques marginalisés où les familles ont un accès difficile aux services de garde et pour lesquels il faudrait aussi entrevoir le développement de places en service de garde. Ces informations sont rapportées à la fin de la section 9.7.

8.2 Enjeux relatifs au transport

« La réalité des banlieues est au cœur de la problématique du transport à Montréal, plus particulièrement dans le cas des familles. D'une part, beaucoup de jeunes ménages choisissent de s'éloigner du centre et de s'établir en banlieue, et, d'autre part, on assiste à un déplacement du travail vers les banlieues, un phénomène qui, « à son tour, impose certaines pressions à l'infrastructure urbaine en entraînant une augmentation de la circulation et une plus forte demande de réseaux de transport en commun ⁵ ».

Selon les données de l'Enquête sociale générale sur l'emploi du temps, « la durée moyenne de l'aller-retour des travailleurs qui résident dans les plus grandes villes est en moyenne plus longue que celle des travailleurs qui résident dans les plus petits milieux. ⁶ ».

La durée des déplacements est toujours plus longue lorsqu'on utilise le transport en commun ou en combinaison avec l'automobile. Ainsi, dans la grande région métropolitaine de Montréal, la durée moyenne de déplacement pour faire l'aller-retour entre la maison et le lieu de travail est de 76 minutes, alors qu'elle n'est que de 54 minutes en milieu rural. Dans la dynamique de la conciliation famille-travail-études, il faut également prendre en considération les arrêts en cours de route, soit pour mener les enfants à la garderie ou faire des achats de dernière minute.

Les déplacements ne s'effectuent pas à vol d'oiseau. Ainsi, les gens de la région doivent composer avec près de 200 kilomètres d'autoroutes, des infrastructures urbaines et routières qui exigent des contournements, et des périodes de pointe qui congestionnent la circulation automobile.

⁵ Source : La transformation démographique de Montréal et de la région métropolitaine : Les mouvements migratoires. Direction de la planification stratégique, Ville de Montréal, septembre 2005

⁶ Source : Turcotte, Martin. « Le temps pour se rendre au travail et en revenir », Enquête sociale générale sur l'emploi du temps : cycle 19, Statistique Canada 2005

Il existe actuellement des territoires séparés par des espaces industriels où les familles n'ont pas facilement accès aux services puisque ceux-ci sont situés à l'extérieur des zones de transport et exigent des efforts considérables pour les atteindre.

Deux avenues s'imposent face à ces constats. Il faut veiller à développer des services de plus grande proximité dans les territoires enclavés ou difficilement accessibles, et allonger les heures d'ouverture des services afin de tenir compte du temps de déplacement des parents entre le travail ou autre type d'occupation et le service de garde.

8.3 Enjeux démographiques

On compte 94 665 enfants de 0-4 ans dans la région en 2006, soit le quart de la population 0-4 ans du Québec. Au cours des dix dernières années, l'agglomération a gagné 78 650 nouveaux habitants, soit une hausse de 4,4 %⁷.

Selon les projections démographiques, la population des jeunes de moins de 19 ans sera en décroissance dans la plupart des régions du Québec, sauf à Montréal et dans les Laurentides⁸. Ainsi, Montréal aurait une croissance soutenue de 15% des 0-19 ans jusqu'en 2026. On note en ce sens une augmentation du nombre d'enfants par famille à Montréal qui s'élève en 2006 à 1,7 enfant comparativement à 1,1 en 2001. Comme le souligne la CRÉ de Montréal dans son document *Regard sur les familles montréalaises*, il faut noter la forte présence des familles immigrantes dans la région, et le fait que ces familles sont souvent plus nombreuses que les familles non immigrantes.

Une autre des particularités typiquement régionales tient au fait que la grande métropole accueille annuellement la grande majorité des nouveaux arrivants (45 000 en 2006).

Île de Montréal	
Population totale	1 854 442
Nombre de familles avec enfant(s)	296 925
Nombre de familles mono-parentales	97 905
Nombre de familles (couple marié ou union de fait)	199 020
Nombre d'enfants de 0-4 ans	94 665

Source : Ville de Montréal : Profil sociodémographique, agglomération de Montréal, édition 2008, Recensement 2006, ISQ

⁷ Source : Montréal en statistiques, édition 2008; *Profil sociodémographique - Agglomération de Montréal*, site Internet de la Ville de Montréal

⁸ Source : ISQ 2004 : Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2005, édition 2003

9. Analyse des besoins en fonction de différents aspects

9.1 La défavorisation

Plusieurs études ont démontré que la pauvreté, un faible niveau de scolarité de la mère, son âge (moins de 20 ans au moment de la naissance du bébé) et l'environnement social influencent le développement et le bien-être des enfants sur les plans cognitif, du comportement, de l'apprentissage ou de l'adaptation scolaire. À ces facteurs de vulnérabilité s'ajoute aussi le contexte migratoire qui est également perçu comme étant un facteur de risque lorsqu'il se conjugue aux autres.

Une récente étude⁹ souligne que la fréquentation d'un service de garde de qualité, un niveau de scolarité plus élevé des parents, ainsi que le soutien affectif et technique des grands-parents peuvent atténuer les risques associés à la pauvreté chez les tout-petits.

Dans une étude sur la pauvreté publiée par le Forum sur le développement social de l'île de Montréal, on relève que les enfants de 0 à 5 ans formaient en 2000 le groupe d'âge le plus pauvre à Montréal, 37,8 % de ceux-ci vivant sous le seuil de faible revenu. Le revenu¹⁰ annuel moyen des familles, avec ou sans enfants, est supérieur à Montréal (62 409 \$) par rapport aux autres régions du Québec, où il est de 57 933 \$. Toutefois selon le revenu médian, la moitié des familles de l'Île a un revenu annuel inférieur à 47 702 \$ en 2000, alors que ce montant est de 50 242\$ pour l'ensemble du Québec. Le revenu médian des familles montréalaises a connu une augmentation de 2 % depuis 1999 alors qu'il s'est accru de 5,7 % pour l'ensemble du Québec.

Revenu total médian des familles avec enfants selon le type de famille et le nombre d'enfants, région de Montréal, 2000

Type de familles	Revenu total médian des familles avec enfants			
	Ensemble	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Biparentales	61 295 \$	57 644 \$	67 138 \$	57 454 \$
Monoparentales	29 129 \$	29 040 \$	30 798 \$	25 955 \$

(Tiré de : MFACF, *Un portrait statistique des familles au Québec, édition 2005*, données issues du tableau 5.12.6, p.294, à partir des données de Statistique Canada, recensement 2001)

Les familles les plus susceptibles de vivre la pauvreté sont les familles monoparentales, notamment celles dirigées par une femme, les familles nouvellement immigrantes, celles composées de personnes des minorités visibles et les familles ayant trois enfants ou plus.

La défavorisation s'exprime à Montréal de plusieurs façons. Elle affecte les conditions de logement, la sécurité alimentaire, la mobilité et la participation sociale. On constate des différences notables entre les différents territoires de CLSC sur l'île de Montréal. Ainsi, le revenu annuel médian des familles du territoire de CLSC de Parc-Extension est d'à

⁹ Paquet, Ginette et D. Hamel (2003). « Conditions socioéconomiques et santé, section II-Inégalités sociales et santé des tout-petits : à la recherche de facteurs protecteurs », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, ISQ, vol. 2, no 3.

¹⁰ Revenus avant impôts et comprend les salaires, traitements, revenu net d'un travail autonome, le revenu de placement, les pensions de retraite, les autres revenus en espèces et tous les revenus provenant des transferts gouvernementaux.

peine 23 000 \$ en 2001 alors qu'il s'élève à 83 048 \$ au Lac Saint-Louis. On pourra consulter en annexe 5 le classement des territoires de CLSC de l'Île selon l'indicateur de la défavorisation établi par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, tel que révisé en 2004.

L'engorgement des listes d'attente fait en sorte que beaucoup de parents ne choisissent pas réellement leur service de garde. Les familles qui vivent en contexte de défavorisation n'ont pas nécessairement le réflexe d'une inscription précoce sur les listes d'attente. Les familles qui vivent en milieu défavorisé sont nombreuses à faire appel aux haltes, plus souvent disponibles.

L'allocation financière accordée aux CPE et garderies recevant des enfants de milieux défavorisés leur permet d'offrir différentes formes de soutien au personnel éducatif qui y intervient (diminution des ratios, personne-ressource pour besoins particuliers, formation du personnel). Cette allocation est calculée à partir du nombre d'enfants reçus dont les parents sont exemptés de la contribution parentale, soit ceux prestataires de l'assistance-emploi. Cependant, la pauvreté n'affecte pas que les familles à l'assistance-emploi. Les familles vivant sous le seuil de faible revenu peuvent aussi être composées de parents qui travaillent au salaire minimum, de parents étudiants dont les revenus proviennent de prêts et bourses, ou encore de personnes participant à des mesures d'employabilité.

Il serait pertinent de revoir le calcul de l'allocation pour les services de garde recevant des enfants issus de milieu défavorisé afin de prendre en compte la concentration de la pauvreté dans le secteur d'implantation du service et élargir l'admissibilité de la clientèle à l'exemption de la contribution parentale pour tenir compte de l'ensemble des familles vivant sous le seuil de faible revenu.

Les informations du MFA pour 2006-2007 indiquent que 107 installations en CPE (sur 268) et 69 garderies (sur 260) ont obtenu l'allocation financière pour les milieux défavorisés. Par ailleurs, 4 697 enfants ont pu profiter de l'exemption de la contribution parentale.

Compte tenu des effets bénéfiques de la fréquentation d'un service de garde sur le développement et le bien-être des enfants, et considérant le grand nombre d'enfants vivant dans la pauvreté sur l'Île, il nous apparaît pertinent de maintenir une priorité à l'affectation de nouvelles places dans les quartiers fortement défavorisés de l'Île. Par ailleurs, le développement d'une offre de garde à temps partiel pourrait répondre aux besoins des familles dont les parents ne sont ni aux études ni au travail à temps plein.

9.2 Les protocoles d'entente CSSS-Services de garde

L'objectif des protocoles d'entente est de favoriser l'accessibilité réciproque et la continuité des services offerts par les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les CPE ou les garderies, notamment en permettant à ces derniers de réserver des places pour les enfants dont le dossier relève du CSSS, tout en ayant l'assurance de ne pas être pénalisés financièrement pour une place demeurée vacante.

Ainsi, les CSSS et les CPE ou les garderies peuvent signer un protocole d'entente permettant de réserver des places pour accueillir des enfants adressés par le CSSS; en

contrepartie, ils bénéficient des services du CSSS. Un maximum de 5 % des places des CPE ou des garderies peut être ainsi réservé.

En date du 3 mars 2008, la situation à Montréal en regard des protocoles est la suivante : 69 installations en CPE sur 268, 3 garderies sur 260 et 9 CSSS sur 12 sont signataires de protocoles d'entente CSSS-Services de garde. On constate que les trois-quarts des CSSS ont signé des ententes, alors que 25 % seulement des CPE en ont conclu. Comme les CSSS comptent plusieurs CPE sur leur territoire, on peut comprendre qu'ils ne souhaitent pas établir des ententes avec chacun d'eux, d'autant plus que les ressources pour leur venir en aide semblent leur faire défaut. Il faut quand même souligner que des collaborations existent cependant même lorsque des ententes formelles n'ont pas été signées.

Dans plusieurs milieux de garde, les protocoles sont perçus comme occasionnant un alourdissement au regard de la gestion des places qui doivent être maintenues vacantes dans le cadre de l'entente. C'est souvent le pairage entre les enfants que le CSSS veut référer et les places vacantes au sein du milieu de garde qui pose problème à cause de l'homogénéité des groupes d'âge qu'il faut respecter.

Certains CLSC mettent des ressources professionnelles à la disposition des CPE de leur territoire. Cependant, on constate que la contribution des CLSC est inégale et que la stabilité du soutien n'est jamais assurée. Le soutien en orthophonie est grandement souhaité; quelques rares CLSC disposent d'une telle ressource, mais dans tous les cas, les attentes dépassent l'offre.

En raison des fusions qui se sont produites lors de la création des CSSS, certains CPE ne bénéficient plus du support qu'ils recevaient auparavant (infirmière, orthophoniste, soutien à la formation du personnel éducatif).

Les CLSC qui font partie des sept (7) territoires priorités par la Direction de la santé publique en raison du nombre important de familles vivant en contexte de vulnérabilité et du nombre important de nouveaux arrivants qui y habitent, ont été en mesure, grâce à la subvention IEP (Intervention éducative précoce) de créer une équipe d'intervenants dont le rôle est d'apporter du soutien aux milieux de garde qui accueillent ces familles. Ces territoires sont susceptibles de faire l'objet d'un plus grand nombre de protocoles signés. Malheureusement, cette mesure ne se retrouve pas sur tous les territoires de CLSC.

Les 7 territoires soutenus dans le cadre du programme IIEP sont : Montréal-Nord, Saint-Michel, Côte-des-Neiges, Parc-Extension, des Faubourgs, Verdun, Lachine.

9.3 Les besoins des familles immigrantes

Reconnue en tant que terre d'accueil, Montréal est le lieu de résidence de la vaste majorité des personnes issues de l'immigration au Québec. Selon le recensement de 2001, 70 % des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec habitaient dans la région de Montréal. Les personnes nées à l'étranger représentaient alors 28 % de la population totale de la région de Montréal.

Les personnes immigrantes sont plus jeunes que les Montréalais et Montréalaises en général. Les familles immigrées, mixtes ou formées de résidents non permanents forment 44 % des familles à Montréal, mais elles représentent 48 % des familles ayant des enfants.

Si l'on jette un coup d'œil sur le tableau synthèse des données démographiques par territoire de CLSC présenté en annexe 5, on constate que parmi les mères qui ont donné naissance à un nouveau-né au cours des années 2002 à 2004, une proportion importante d'entre elles (60% et plus dans 9 des 29 territoires de CLSC) sont nées à l'extérieur du Canada.

Autre donnée très révélatrice du contexte montréalais : 9 865 enfants de 0 à 4 ans ont immigré au Canada entre janvier 2001 et mai 2006. Le tableau synthèse nous indique comment ils se répartissent dans les différents territoires. Cette information apporte un éclairage additionnel sur l'importance des responsabilités qui incombent au personnel des milieux de garde en matière de soutien à l'accueil et à l'intégration.

Le plan d'immigration du Québec prévoit que, d'ici 2010, les niveaux d'immigration passeront de 45,000 à 55,000 admissions. L'entrée de plus de 9 000 enfants 0-5 ans est également prévue dans la région pour les années 2008 à 2010. Il faut aussi tenir compte des adultes de 25 à 35 ans, et cette cohorte est de loin la plus importante, qui font partie des futurs parents. Comme les familles immigrantes sont celles chez qui le taux de natalité et le nombre d'enfants par famille est le plus élevé, on peut donc s'attendre dans un avenir rapproché à observer une hausse des naissances significative dans la région.

Dans ce contexte, il est clair que les besoins de la région de Montréal diffèrent des autres régions du Québec et qu'elle a des défis particuliers à relever. La mise en place des moyens susceptibles de contribuer à l'intégration des nouveaux arrivants est une priorité. Pour s'assurer que cette partie importante de la population devienne rapidement partie prenante à la vie Montréalaise, il est essentiel que l'accès à tous les secteurs d'activité lui soit facilité.

Une participation et une contribution pleine et entière à la vie sociale économique et culturelle de leur pays d'adoption, voilà ce que souhaitent ultimement les personnes issues de l'immigration. Le parcours à franchir pour atteindre cet objectif est composé de nombreuses étapes dont l'insertion en emploi est la pierre angulaire, mais ce parcours est aussi tributaire d'autres domaines d'activité.

Un accès à la formation linguistique, aux programmes d'accès à l'emploi, aux services de santé, à l'éducation, aux ressources communautaires, et aux services publics offre de meilleures garanties d'une intégration harmonieuse pour les familles et favorise chez chacun de ses membres la création d'un sentiment d'appartenance à son milieu. De plus, dans le cas des femmes immigrantes ayant des enfants d'âge préscolaire, l'accès à un service de garde offre la possibilité non seulement d'accéder à un emploi, mais aussi d'entamer un processus d'intégration qui peut leur éviter de vivre la marginalisation et la dépendance.

Les nouveaux arrivants et l'accès aux places de garde

Les parents qui ne trouvent pas de place en service de garde sont confrontés à la nécessité d'avoir recours à des solutions alternatives (milieu de garde non subventionné, appel à des membres de leur réseau personnel, amis, parents) ou à reporter à plus tard la réalisation de leurs projets de vie.

Les parents qui sont nouvellement arrivés à Montréal ont encore moins de chance d'avoir accès aux places subventionnées à cause de leur méconnaissance du réseau des services de garde et du système des listes d'attente; plusieurs ont de la difficulté à communiquer dans les langues d'usage, ce qui rend pénibles leurs démarches en vue d'inscrire leurs enfants auprès des responsables des milieux de garde.

De plus, les places de garde non subventionnées, qu'elles soient en garderie, en CPE ou en milieu familial, exigent des déboursés trop onéreux pour des familles dont la situation économique est précaire. Les réseaux d'appartenance culturelle peuvent parfois venir à leur rescousse mais pour des situations ponctuelles surtout.

Lorsque la disponibilité des places le permet, les services de garde constituent un lieu d'accueil privilégié pour les familles immigrantes, offrant aux parents comme aux enfants des occasions de s'initier et de s'adapter à la vie québécoise. Le personnel des milieux de garde est aussi appelé à faire des efforts pour s'adapter à ce nouveau contexte et mettre en place des stratégies qui faciliteront le développement de liens de confiance avec le parent et l'intégration sociale et linguistique de l'enfant. Certaines situations liées à l'accueil des nouveaux arrivants exigeront donc une plus grande disponibilité de la part du personnel.

C'est fréquemment avec des organismes communautaires qui accueillent des nouveaux arrivants que les parents ont un premier contact avec la société d'accueil. Ils y obtiennent des informations sur le fonctionnement de la société québécoise et sur les ressources susceptibles de leur venir en aide.

Les parents ayant de jeunes enfants apprécient la halte-garderie car ce service leur permet l'accès à des cours de français à temps partiel et à des activités d'échange et de discussion. Pour les mamans qui sont éprouvées par la perte de leur réseau familial, ces lieux de rencontre prennent une grande importance puisqu'ils répondent à leur besoin d'information tout en leur offrant l'opportunité de commencer à se créer un réseau social.

De plus, ce milieu est rassurant car, après les bouleversements de l'immigration, il permet à la mère et à l'enfant d'appivoiser graduellement la séparation. Pour la famille qui ne détient pas encore de statut au regard de l'immigration, cette ressource est la seule qui lui ouvre ses portes.

Selon des témoignages d'intervenantes du milieu communautaire, beaucoup de familles immigrantes seraient satisfaites d'avoir une place à temps partiel sur une base régulière en service de garde, non seulement pour s'intégrer graduellement au marché du travail, mais aussi afin d'offrir à leur enfant d'âge préscolaire un environnement francophone et une meilleure préparation à l'école.

Cours de français et service de garde

Pour encourager les adultes immigrants à se prévaloir des programmes de francisation à temps plein, le MICC (Ministère de l'immigration et des communautés culturelles) accorde des allocations de participation qui varient selon la catégorie d'immigration, ainsi que des allocations pour les frais de garde. Ce volet consiste en un remboursement des dépenses encourues par le parent pour faire garder ses enfants pendant la durée des cours. Ainsi, le remboursement des frais de garde en milieu régi

par le MFA pourra être d'un maximum de 25\$ par jour par enfant, mais il sera d'un maximum de 10\$ par jour par enfant en milieu non régi par le MFA.

Aux parents inscrits aux cours de français à temps partiel, le MICC verse un montant forfaitaire de 7\$ par jour de formation pour payer les frais de garde peu importe le mode de garde adopté, et à condition qu'ils se soient inscrits sur une liste d'attente en services de garde subventionnés. Comme ces parents ont rarement des places à 7\$, ce montant est tout à fait insuffisant.

Au cours de l'année 2007, 9 552 étudiants ont participé aux cours de français à temps plein et le MICC a remboursé des frais de garde pour un total de 1 013 enfants de moins de 5 ans. Sur ce nombre, 697 enfants fréquentaient des milieux de garde régis et 316 enfants fréquentaient des milieux de garde non régis. À chaque début de session, et il y en a 4 par année, entre 150 et 200 candidats acceptés omettent de se présenter au cours. Les raisons les plus souvent invoquées sont les suivantes : la personne a trouvé un emploi, elle n'a pas trouvé de service de garde ou elle est enceinte.

Les adultes immigrants qui fréquentent les cours de français financés par le MEQ (Ministère de l'Éducation du Québec) et offerts par les commissions scolaires dans les centres d'éducation des adultes ne reçoivent pas d'allocations pour les frais de garde à moins d'être référés par le MESS (Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale).

Peu importe le cadre dans lequel se déroulent les cours de français à temps plein, cégeps, universités, organismes communautaires, centres d'éducation des adultes, et peu importe le montant d'aide financière disponible pour les frais de garde, le parent immigrant doit composer avec un réseau de de garde où les listes d'attente débordent.

Pour plusieurs personnes immigrantes, le manque de places entraîne un retard non seulement dans leur apprentissage du français mais dans toute leur démarche d'intégration.

En raison du service de halte-garderie qu'ils offrent aux étudiants des classes de français à temps partiel, les organismes communautaires ont la faveur d'un nombre important de nouveaux arrivants. De plus, puisque ces haltes-garderies ne sont pas assujetties aux contraintes du réseau des services de garde subventionnés, elles disposent de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux horaires du MICC qui se déroulent sur des sessions de 11 semaines suivies de quelques semaines de relâche. Elles offrent aussi aux enfants qu'elles accueillent un soutien à leur développement global, tout en leur permettant d'entamer leur apprentissage du français.

Malgré une situation financière que d'aucuns qualifient de fragile, force est de constater que les haltes-garderies en milieu communautaire jouent un rôle important dans l'intégration des nouveaux arrivants.

9.4 Les milieux de travail et d'études

L'intérêt des entreprises

Plusieurs milieux de travail démontrent un désir de faciliter la conciliation famille-travail-études. Pour certaines entreprises, un service de garde sur les lieux de travail constitue un atout permettant d'attirer et de retenir un personnel difficile à recruter.

Des milieux de travail ont déjà déposé auprès du MFA des demandes en vue de la création ou du développement de services de garde pour leurs employés et/ou leurs étudiants. Parmi les demandes actives à ce jour, six (6) sont issues du milieu de l'éducation (Universités et cégeps) pour un total de 376 places, quatre (4) proviennent du milieu de la santé (CSSS/CHSLD) et visent le développement de 167 places. Des entreprises privées ont déposé quatre (4) demandes totalisant 220 places et une (1) Société d'état demande à développer 80 nouvelles places. Le portrait actuel de la demande en milieu de travail laisse entrevoir le développement d'un total de 843 places.

Quant au secteur de l'éducation des adultes, au niveau secondaire, la Commission scolaire de Montréal, la Commission Scolaire Marguerite-Bourgeois et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ont été interrogées au sujet de leur intention de développer des services de garde pour leurs étudiants adultes ayant des enfants d'âge préscolaire. La porte-parole de la CSDM a laissé entendre que c'était une perspective à laquelle elle souscrivait, compte tenu que cet objectif s'inscrit dans la foulée des mesures facilitant la conciliation famille-travail-études et est contenue dans le plan stratégique adopté par sa commission scolaire pour 2005-2010. La clientèle adulte rejointe par la CSDM est en bonne partie composée d'immigrants qui en plus de participer à une démarche de francisation cherchent à acquérir une formation professionnelle.

D'autres organisations qui ont été sondées dans le cadre de notre recherche et qui sont situées au Centre-ville ont affirmé vouloir demander une augmentation de leur nombre de places en service de garde pour leurs employés. De nouveaux projets sont aussi à prévoir dans des cabinets de professionnels qui ont indiqué leur intérêt à soutenir le développement de nouvelles places pour encourager leur personnel dans leurs efforts pour concilier famille et travail.

La question de la garde en milieu de travail soulève également l'intérêt des travailleurs syndiqués. Cet enjeu est d'ailleurs au cœur des revendications que le Comité de la Condition Féminine du Conseil central métropolitain de la CSN a mises de l'avant pour faciliter la conciliation famille-travail-études. Mais le potentiel de réalisation des projets visant l'implantation de services de garde en milieux de travail reste fragile car c'est souvent en contexte de négociation que se joue la décision de faire de cet enjeu une priorité pour l'ensemble des salariés, et ce sont, au moment décisif, d'autres aspects des conditions de travail qui prennent le dessus. Une constatation sur cette question demeure : il serait important que des incitatifs soient mis en place afin d'encourager les entreprises et les employés à développer une volonté commune de faire aboutir des projets concrets de services de garde en milieu de travail.

Le Conseil de la famille et de l'enfance dans son document « Comment conciliez-vous? » publié en 2003 faisait remarquer qu'il est loin d'être acquis que les mesures de conciliation auxquelles on assiste dans certains milieux de travail aient la chance de s'étendre à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de toutes les catégories d'emploi et dans tous les milieux de travail. « D'où notre crainte que se développe un monde du travail à deux vitesses avec, d'un côté, des travailleurs spécialisés et/ou syndiqués bénéficiant d'une variété de mesures facilitant la conciliation et, de l'autre, tous ceux et celles qui doivent s'en remettre à la loi sur les Normes du travail ou à des mesures essentiellement informelles ».

La garde en milieu de travail

L'enquête de 2004 sur les besoins et préférences des parents en matière de service de garde révélait que les parents préfèrent très majoritairement un milieu de garde à proximité de leur domicile. Les intervenants qui se sont exprimés sur cette question corroborent les données de l'enquête car les parents considèrent comme un inconvénient le fait d'avoir à voyager avec leur enfant pour se rendre au travail et ils s'inquiètent de ce qui pourrait advenir à leur place de garde s'ils devaient perdre leur emploi.

**Distribution des familles selon l'endroit préféré du service de garde
pour les familles préférant un mode de garde à l'extérieur du domicile de l'enfant, pour la garde régulière,
pour Montréal et le Québec**

Endroit préféré	Âge des enfants				
	Moins de un an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Près du domicile	77% (70%)	76% (70%)	73% (70%)	74% (70%)	73% (70%)
Sur ou près de votre lieu de travail ou d'études	11% (13%)	12% (13%)	14% (14%)	14% (13%)	14% (13%)
Peu importe	11% (16%)	12% (16%)	13% (16%)	13% (16%)	13% (17%)

() : Proportions obtenues pour l'ensemble du Québec

Source: Enquête sur les besoins et préférences des familles en matière de services de garde - 2004

Rappelons que par les années passées, une proportion de 15% des places développées sur l'Île l'ont été en milieu de travail. Nous pensons qu'il ne convient pas d'augmenter cette proportion pour le développement à venir, compte tenu de la préférence des parents.

Des participantes à la journée d'échange du 21 février dernier ont indiqué leur souhait de voir les services de garde en milieu de travail établir davantage de liens avec les autres acteurs du domaine de la petite enfance qui travaillent dans les territoires où ils sont implantés. Dans les territoires où le CLSC offre un support adéquat aux services de garde, le service de garde en milieu de travail aura davantage de chance d'obtenir un soutien de la part du personnel du CLSC (infirmière, nutritionniste, orthophoniste, etc.) s'il offre des places aux enfants du quartier dont les parents ne sont pas des employés de l'entreprise.

La garde en milieu d'études

La conciliation famille-études est une réalité de nombreux parents montréalais. Les 4 universités et 12 cégeps de l'île de Montréal ont au sein de leur clientèle un nombre important d'étudiants ayant des enfants d'âge préscolaire.

Nous ne détenons aucune donnée sur la proportion de parents parmi les étudiants du niveau collégial. Il y aurait au sein de la population universitaire une proportion de 16%

de parents étudiants. Une publication de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM (2007)¹¹ fait état de ces données et rapporte également les résultats d'une enquête effectuée à la même époque auprès de 3 031 étudiants et qui révèle que 17,8 % d'entre eux avaient un ou plusieurs enfants à charge. Parmi ces parents étudiants, 33 % avaient des enfants de moins de 5 ans et 70 % étudiaient à temps partiel.

L'étude souligne que, malgré l'existence de 3 CPE desservant les étudiants de l'UQAM, l'insuffisance de places reste un problème très sérieux; de plus, l'on souhaiterait que les services de garde tiennent davantage compte de la nécessité pour les étudiants d'avoir accès à des horaires flexibles. L'Université de Montréal a aussi 149 places en CPE offerts aux étudiants et au personnel, et un service de halte-garderie géré par la Fédération des associations étudiantes (FAÉCUM). Là aussi la demande dépasse l'offre.

Dans un avis publié en 2004, et intitulé « *Étudiante et mère, un double défi : Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes* », le Conseil du statut de la femme fait écho à cette situation et recommande « que l'offre de services de garde soit diversifiée afin, notamment, que les parents puissent avoir accès à la garde à temps partiel sur une base régulière » et « que l'implantation de services de garde offrant la souplesse des horaires et des modalités de garde soit favorisée en milieu scolaire et à proximité des établissements d'enseignement ».

Sachant que Montréal est la première ville en Amérique du Nord quant au nombre d'étudiants universitaires au prorata de sa population totale (OCDE 2004), on peut conclure que le nombre de parents étudiants à la recherche de services de garde y est aussi fort important.

9.5 L'adaptation des services aux besoins particuliers

L'intégration des enfants à défi particulier

Les enfants vivants avec un handicap sont ceux qui, à cause d'un handicap physique, d'une déficience ou d'une incapacité « significative et persistante », ont besoin d'une aide particulière pour s'intégrer à un service de garde. Le parent doit présenter au milieu de garde une confirmation des incapacités de son enfant. Une subvention est prévue pour permettre au milieu de garde de mettre en place, selon la nature du handicap, des mesures permettant de faciliter l'intégration de l'enfant.

La rencontre du 21 février a permis d'identifier plusieurs difficultés en rapport avec le manque de ressources pour une intégration et un soutien efficaces auprès des enfants handicapés.

Il arrive fréquemment que les enfants soient accueillis dans un service de garde avant même d'avoir obtenu un diagnostic confirmant leur état. Parfois le parent n'est pas conscient des difficultés vécues par son enfant ou bien, en dépit des informations reçues et des rencontres avec les intervenants, il refuse de les voir. À cause de cette situation,

¹¹ Gariépy, Geneviève et Guernier, Geneviève; *Connaître les parents-étudiants de l'UQAM. Réalités, besoins et ressources*; IREF UQAM, février 2007

un laps de temps important s'écoulera avant que soient entreprises les démarches en vue d'obtenir une consultation professionnelle. Un autre délai s'ajoutera au premier en raison de la lenteur du système. Pendant toute cette période, le milieu de garde aura à déployer beaucoup d'énergie pour faciliter l'intégration de l'enfant et soutenir le parent dans ses démarches. Le personnel éducatif aura à vivre les contrecoups de cette situation : un sentiment d'incompétence pouvant le mener à un épuisement professionnel. Les éducatrices trouvent important de rappeler qu'elles sont des spécialistes de la petite enfance et ne souhaitent nullement se substituer au monde médical.

Dans tous les territoires, on note une augmentation importante d'enfants qui souffrent entre autres d'autisme, de trouble envahissant du développement, d'allergies sévères, et/ ou d'une problématique identifiée et qui requiert de mettre en place des mesures particulières.

Un organisme d'aide aux parents d'enfants handicapés nous fait remarquer, et c'est peut-être ce qui explique qu'ils soient en nombre important dans les services de garde à Montréal, que le choix des parents ayant un enfant vivant une incapacité, est fréquemment de vivre à Montréal afin d'être à proximité des services spécialisés que requiert leur enfant.

Comme il arrive que le diagnostic soit obtenu après l'intégration de l'enfant, le service de garde est susceptible d'avoir déjà atteint son maximum de 15 % des places subventionnées pour enfants handicapés. Dans ces circonstances, le service aura à composer avec l'absence de soutien.

Certains milieux de garde soulignent que l'aide financière qui est attribuée pour répondre aux enfants handicapés n'est pas suffisante. Dans bien des cas, la diminution du ratio dans les groupes qui intègrent un enfant à défi particulier ne constitue qu'une partie de la solution et l'apport de ressources, l'autre partie.

La contribution du CLSC dans le soutien aux enfants présentant un handicap ne comblent pas les attentes de plusieurs milieux de garde. Certains souhaiteraient que la personne ressource du CLSC soit davantage présente dans les groupes qui intègrent ces enfants.

Lorsque plusieurs personnes issues de différents milieux s'impliquent dans l'élaboration d'un plan de service individualisé, il est indispensable qu'il y ait une « intervenante pivot » qui assume la responsabilité de la coordination et du suivi du plan. Cette coordination semble faire cruellement défaut dans bien des cas, ce qui compromet à la fois les services à l'enfant et les relations entre les partenaires.

Il serait important que tous les milieux de garde puissent compter sur la présence d'une conseillère pédagogique ou d'une spécialiste de soutien à l'intégration pour apporter une aide professionnelle au personnel éducateur dans son travail avec l'ensemble des enfants et en particulier, lorsqu'il accueille sans préparation adéquate des enfants qui n'ont pas encore reçu de diagnostic.

Par ailleurs, pour que les enfants ayant un handicap physique moteur puissent avoir réellement accès aux services de garde, il faudrait que davantage d'installations soient rendues accessibles. Mais dans bien des cas, l'aménagement ou l'adaptation des lieux

n'est tout simplement pas possible. Souvent les enfants vivant avec un handicap moteur doivent utiliser durant leur journée régulière, un fauteuil roulant, une marchette, un tricycle, une chaise adaptée pour le travail à la table, etc.. L'ensemble de ces équipements occupe beaucoup d'espace dans un local. Rarement, il n'est possible de pouvoir ranger ces équipements à l'extérieur du local de l'enfant, ce qui a pour effet de limiter l'espace de vie des enfants du groupe. Il serait nécessaire aussi de prévoir un espace dans l'installation pour que l'enfant puisse recevoir des services de réadaptation de la part de professionnels externes.

La porte-parole de l'organisme « J'me fais une place en garderie » qui offre un programme d'accompagnement aux parents d'enfants atteints d'une déficience motrice associée ou non à une autre déficience mentionne que l'efficacité du programme est compromise non seulement en raison du manque d'accessibilité physique des milieux de garde, mais aussi en raison du déficit de places.

Elle nous indique également être de plus en plus souvent sollicitée par des parents immigrants qui, à la recherche d'une place de garde pour leur enfant présentant un handicap, recherchent par la même occasion une place pour les autres membres de la fratrie ne souffrant pas de déficit. Ces familles éprouvent souvent de la difficulté à comprendre le fonctionnement du réseau des services de garde et ils utilisent fréquemment l'organisme pour répondre à l'ensemble de leurs problèmes. Cette situation, en forte croissance depuis 2006, oblige même l'organisme à faire appel à des traducteurs.

L'accessibilité à des places en service de garde avec un soutien approprié

La notion de besoins particuliers dont il est question ici réfère à deux types de situations observées chez les enfants et qui sollicitent une attention spéciale de la part du personnel éducatif des milieux de garde.

L'entente cadre intervenue en 2002 entre le MSSS, le MFA et les instances représentant les services de garde précise la raison d'être des protocoles CLSC-Services de garde qui est de « définir l'offre de service de santé et de service sociaux de base à donner aux enfants fréquentant les services de garde et assurer l'accessibilité des services aux enfants dont le dossier relève du CLSC ». Les protocoles visent ainsi à favoriser « l'accessibilité réciproque entre les services offerts par le CLSC et le service de garde ».

Les enfants qui sont visés par cette entente sont ceux qui sont jugés vulnérables en raison de leur situation personnelle (enfants à défi particulier) ou en raison de leur situation familiale (famille économiquement défavorisée, mère de moins de 20 ans, famille vivant une situation de violence, de négligence, d'abus, familles immigrantes ayant eu un parcours migratoire difficile, etc.) et dont le dossier relève du CLSC.

Le rôle du CLSC auprès des familles ayant un enfant à défi particulier est décrit dans l'entente cadre comme étant un rôle d'accompagnement; il consiste à soutenir et diriger l'enfant vers les services spécialisés, à soutenir l'intégration et le maintien en milieu de garde. Plusieurs milieux de garde déplorent cependant le peu de soutien qu'ils obtiennent du CLSC à cet égard.

L'entente cadre précise que, pour des raisons reliées aux conditions dans lesquelles ils se sont développés, les CLSC ne disposent pas de ressources comparables et par conséquent n'offrent pas les mêmes services : l'harmonisation des services d'un établissement à l'autre fait partie des objectifs que les CLSC souhaitent réaliser dans les années à venir.

9.6 L'assouplissement de l'offre de services

Jusqu'à présent, l'offre de services « différents » de ceux qui sont offerts de façon générale dans les services de garde s'est créée par le biais de projets pilotes comportant des éléments d'horaires atypiques : garde de soir ou de nuit, garde de fin de semaine, etc..

Le nombre restreint de tels projets, de même que leur insuccès à peu près généralisé, sans compter le coût exorbitant de ces projets, permettent de penser que ce n'est pas strictement au niveau des horaires atypiques que doit se définir l'assouplissement de l'offre de services.

Les consultations à ce chapitre confirment d'ailleurs que les parents se sont peu prévalus des services à horaires atypiques en installation, n'en demandent pas et ne les utiliseraient qu'en dernier recours, si aucune possibilité de garde en milieu familial ne leur était offerte.

Par contre, les besoins criants des parents à l'égard de l'assouplissement de l'offre de service font des vagues dans l'actualité politique. On note ainsi que l'offre de garde actuelle est basée majoritairement sur un horaire d'ouverture des services qui se situe en moyenne entre 10 heures et 11 heures par jour, et n'offre pas toute la souplesse qui conviendrait aux besoins diversifiés des familles. On reproche un manque d'ouverture des milieux de garde à faire les efforts pour répondre à certains types de besoins :

- Places poupons en grave pénurie
- Garde à temps partiel
 - garde de moins de 5 jours
 - garde de ½ journée
 - garde à temps limité
- Horaires non usuels
- Services d'accueil prolongés

Il est faux de prétendre que les milieux de garde ne sont pas préoccupés par ces besoins non comblés, particulièrement provenant des familles en situation de grande vulnérabilité. Ils souhaitent au contraire être en mesure d'y répondre. Il est facile de constater aussi que ces besoins sont rarement comblés par la garde en milieu familial, les difficultés rencontrées en installation ou en garderie étant les mêmes pour les travailleuses autonomes que sont les responsables de la garde en milieu familial.

Ils ont été unanimes, lors de la journée d'échange du 21 février, à exprimer ce qui les freine à assouplir l'offre de service. Deux considérations majeures viennent expliquer leur situation:

a) l'obligation qui leur est faite dans le cadre du programme éducatif par rapport aux espaces personnels dédiés à un enfant (ex. casier) et au matériel que chaque enfant utilise, à l'observation des comportements par le personnel éducateur dont la charge de travail s'alourdit à chaque enfant additionnel qui fréquente son groupe, incluant l'aspect « gestion du dossier de l'enfant » ;

b) la capacité financière d'assouplir l'offre de service sans compromettre la santé financière de l'organisation.

- **Les places poupons**

Lorsqu'on parle « poupons », on parle de coûts supérieurs à la garde des enfants plus âgés : ratio, personnel, plage horaire, soins et matériel, aménagement et équipements, espaces requis.

Une des difficultés majeures relève principalement de l'occupation et du passage du 17 mois au 18 mois. Cette particularité est connue depuis déjà plusieurs années et s'est accentuée à l'arrivée du congé parental. On peut même qualifier la situation de « dualité d'accueil ».

L'obligation du décompte de l'âge de l'enfant a forcé les organisations à « supplanter » des parents inscrits sur les listes d'attente afin de répondre plus adéquatement à la gestion du financement poupons.

Par contre, malgré cette dualité, il faut reconnaître le manque évident de places poupons si on croise les chiffres sur le nombre annuel de naissances sur les différents territoires et le nombre de places poupons existantes sur ces mêmes territoires. Pour l'ensemble de l'Île, on compte environ 3 200 places pour les poupons, alors qu'on compte autour de 20 000 naissances par année. Les listes d'attente dans certains territoires sont composées à 45% d'inscriptions poupons.

9.7 Besoins particuliers exprimés dans différents territoires

Les intervenants en petite enfance des divers territoires de CLSC de l'Île ont été invités à se concerter afin d'évaluer les besoins en services de garde de leurs milieux respectifs et de venir en rendre compte lors d'une journée de consultation tenue le 21 février 2008. Plus de 75 personnes ont participé à cette rencontre en provenance des organismes suivants : CPE (26), garderies (6), organismes communautaires famille et petite enfance (7), CLSC et CSSS (20), membres du comité de travail sur les services de garde de la CRÉ de Montréal (7), Ministère de la Famille et des Aînés (5), CRÉ de Montréal (5). La rencontre a permis de valider et bonifier l'analyse des besoins régionaux et de dégager des besoins particuliers sur certains territoires de CLSC de l'Île, soit :

Territoires de CLSC	Commentaires
Ahuntsic	<ul style="list-style-type: none">○ Le secteur Chabanel manque de places de garde pour les résidents; elles sont occupées par les travailleurs. Une autre ressource de garde dans ce secteur serait nécessaire.
Montréal-Nord	<ul style="list-style-type: none">○ Faible maturité scolaire selon l'enquête réalisée par la DSP.

Bordeaux/Cartierville	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les données démographiques prédisent une hausse de 9% des 0-5 ans dans ce secteur.
Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ○ 5 des 12 CPE sont en milieu de travail : les familles du quartier n'y trouvent pas leur compte car il y a plus de 1 000 naissances par année. ○ Augmentation de la population : 9,6% (Montréal 2,3%) stats 2006. ○ Vaste territoire, nombreux projets domiciliaires prévus. ○ Faible maturité scolaire selon l'enquête de la DSP.
Cavendish/NDG	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rue Walkley, secteur de pauvreté, manque de ressources de garde. ○ Projet en développement : Benny Farm avec 110 unités pour familles.
Petite-Patrie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Secteurs mal desservis : à l'ouest, Marconi Alexandra; à l'est, Chambord. ○ Au centre, un secteur enclavé : Papineau ouest/Iberville est/Carrières nord/chemin de fer, sud. ○ Futurs développements : site des ateliers municipaux : 400 à 500 nouveaux logements dont 95 logements en coop pour familles. ○ Secteur Bellechasse : création d'entreprises (emplois) et 1000 nouveaux logements.
Villeray	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un important projet de logements abordables incluant des unités pour les familles doit voir le jour sous peu dans le quadrilatère Rousselot/Crémazie (Opération 15,000 logements).
Côte-des-Neiges	<ul style="list-style-type: none"> ○ Besoin de places pour les familles du quartier, en particulier dans les secteurs les plus pauvres, le nord et Mountain-Sights. ○ Futur développement résidentiel dans le secteur Mountain-Sights/Namur.
Lachine	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nouveau développement : 100 unités HLM pour familles, immigrantes surtout; ouverture d'ici quelques mois.
Faubourg et Plateau Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> ○ 13 CPE en milieu de travail : doivent être exclus du calcul des places.
Hochelaga-Maisonneuve	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le secteur sud du quartier est mal desservi et les transports en commun sont inadéquats.
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	<ul style="list-style-type: none"> ○ Projets résidentiels pour familles : 78 unités sur le site de la Biscuiterie Viau et plusieurs unités pour familles sur le site Contrecoeur.

Rivière-des-Prairies	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les parents ont des problèmes de transport pour se rendre vers les services de garde.
Pointe-aux-Trembles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs projets de maisons et condos pour familles sont prévus.
Saint-Léonard	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 secteurs défavorisés ne sont pas desservis : Viau/Robert et Jean-Talon, entre Lacordaire et Langelier. ○ Au besoin, ouvrir des places dans les secteurs limitrophes : Saint-Michel ou Montréal-Nord.
Saint-Michel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Problème de transport en commun : 3 autobus pour se rendre de l'autre côté de la carrière. ○ Le quartier Saint-René manque de services de garde.
Pointe Saint-Charles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le secteur Galt est très défavorisé. ○ Futurs projets d'habitation : le Nordelec avec 60 unités pour familles et on prévoit un développement dans l'ancienne cour de triage du CN.
Saint-Henri	<ul style="list-style-type: none"> ○ Secteur enclavé à l'extrême ouest : aucun service de garde ni organisme communautaire famille. ○ Futur projet : Griffintown comportera des entreprises et des habitations et aura pour effet de doubler la population de St-Henri.

N.B. Les projets résidentiels rapportés dans cette section sont ceux sur lesquels les intervenants des différents territoires ont attiré notre attention et au sujet desquels ils ne détiennent pas toutes les informations. La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal a préparé une liste des projets à venir. Elle peut être consultée en annexe.

11. Mesures recommandées et conditions de réalisation

1. Développer 13 000 nouvelles places à 7 \$ dans la région de l'île de Montréal

- 11 000 places pour combler le déficit estimé pour la population de l'Île;
- 2 000 places pour des milieux de travail et d'études¹².

Les données sur lesquelles s'appuie cette conclusion sont les suivantes :

- le nombre d'enfants 0-4 ans selon le recensement 2006 : 94,665
- le pourcentage des familles qui souhaitent faire garder leur enfant en services de garde à 7 \$ selon l'enquête sur la préférence des parents : 65%.
- le nombre de places occupées par des enfants d'autres régions en 2004-2005 : 2 287

Ainsi, le nombre d'enfants de 0-4 ans pour lesquels la garde en service de garde à 7 \$ est souhaitée est de 61 532 enfants. Ajoutons à cela les 2 287 places occupées par des enfants d'autres régions, pour un total de 63 819 places jugées nécessaires sur l'Île. Or, le réseau actuel comporte 50 804 places. La différence est de 13 015 places.

Conditions favorables à la réalisation

La Ministre a annoncé un développement échelonné jusqu'en 2012. Afin de tenir compte des délais de réalisation des projets qui peuvent parfois s'étaler au-delà de 18 mois, il est souhaité que la Ministre fasse connaître le plus rapidement possible les décisions portant sur les années à venir afin de permettre aux promoteurs d'organiser leurs projets avec des échéanciers fiables.

2. Établir une procédure de répartition des places sur l'île de Montréal

Afin d'assurer un accès équitable aux places en services de garde éducatifs aux familles de la région, il est recommandé de baser la répartition de nouvelles places en fonction des territoires de CLSC. Pour déterminer quels territoires devraient être visés en priorité, divers critères ont été établis :

2.1 Accorder une priorité aux territoires moins bien desservis

- selon le déficit en places estimé par le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA);
- ce déficit doit être calculé en extrayant le nombre de places réservées au milieu de travail et d'études dans le calcul servant à estimer le déficit en places sur les territoires.

¹² Les parents montréalais préfèrent majoritairement la garde près de leur domicile, et à plus ou moins 14% la garde près de leur lieu de travail. Les 2 000 places demandées en milieu de travail représentent 15% des 13 000 places demandées.

2.2 Accorder une priorité aux milieux défavorisés

- selon l'indice de la défavorisation établi par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- prévoir la possibilité d'octroi de places pour des zones de pauvreté situées dans des territoires qui ne seraient pas jugés prioritaires sur la base des critères précédents.

Conditions favorables à la réalisation

- revoir le calcul de l'allocation pour les services de garde recevant des enfants issus de milieu défavorisé afin de prendre en compte la concentration de la pauvreté dans le secteur d'implantation du service et élargir l'admissibilité de la clientèle à l'exemption de la contribution parentale pour tenir compte de l'ensemble des familles vivant sous le seuil de faible revenu;
- mettre sur pied un groupe de travail qui aurait pour mandat de proposer au gouvernement les mesures à mettre en place afin d'élargir l'admissibilité de la clientèle à l'exemption de la contribution parentale.

2.3 Tenir compte des territoires de CLSC à haut risque sur le plan de la maturité scolaire

- selon l'indicateur développé par la Direction de santé publique de Montréal.¹³

2.4 Accorder une priorité aux territoires où on retrouve de grandes proportions d'enfants 0-4 ans nouvellement arrivés au pays

- sur la base des données fournies par le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles.

3. Critères pour l'identification des projets à autoriser

Suite à l'analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire, des mesures et critères sont recommandés en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire.

3.1 Développer majoritairement des places en installation (CPE et garderie)

- tenir compte de la nette préférence des parents montréalais pour la garde en installation (une moyenne de 51 %) comparativement à la garde en milieu familial (une moyenne de 18 %). Conséquemment, le développement de la garde en milieu familial devrait être marginal;
- veiller à développer des services pour des secteurs mal desservis, en raison notamment de particularités physiques (zones enclavées ou difficilement accessibles en transport en commun);
- prendre en considération les projets de services de garde associés ou à proximité des projets immobiliers en logement abordable, social et

¹³ Source : Direction de santé publique, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais : Rapport régional – 2008*; Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2008

communautaire en cours de développement ou projetés, et comportant une bonne proportion d'unités pour les familles.

Conditions favorables à la réalisation

- assouplir certaines règles de financement aux immobilisations (PFGI) pour tenir compte d'exigences au niveau de la réglementation municipale et des coûts de réalisation souvent plus élevés sur l'île de Montréal par rapport aux moyennes observables partout ailleurs au Québec (ex. : loyer, terrains, etc.)¹⁴;
- faire connaître le plus rapidement possible les décisions portant sur les années à venir afin de permettre aux promoteurs d'organiser leurs projets avec des échéanciers fiables.
- augmenter le montant accordé à la charge de projet.

3.2 Encourager l'assouplissement de l'offre de services

- privilégier les projets qui présentent des horaires assouplis, notamment par l'allongement des heures d'ouverture des services au-delà de 10 heures afin de tenir compte du temps de déplacement des parents entre le travail ou autres types d'occupation et le service de garde;
- privilégier les projets présentant des places de garde à temps partiel, et dont la formule pourrait varier en fonction des besoins exprimés, soit quelques jours par semaine, ou encore des demi-journées;
- mettre en place, de façon prioritaire, des moyens susceptibles de contribuer à l'intégration des parents désirant participer aux programmes d'employabilité, de francisation et de formation. Soutenir sur une base expérimentale la réalisation d'un ou de quelques projets de garde « à temps limité » pour les parents en démarche d'intégration socioprofessionnelle, notamment ceux nouvellement arrivés au pays (Exemple : cours de francisation sur 10 semaines).

Conditions favorables à la réalisation

- afin de soutenir les promoteurs dans une offre adaptée aux besoins de garde à temps partiel, il est recommandé le service de garde qui décide d'offrir des places à temps partiel soit éligible à un financement global additionnel de l'ordre de 2% pour compenser les aspects suivants:
 - l'impact négatif actuel de la garde à temps partiel sur le taux d'occupation qui pénalise les CPE qui en font ;
 - le travail particulier exigé par la garde à temps partiel (gestion plus complexe, organisation du travail plus exigeante, charge du personnel éducateur plus lourde);
- l'engagement du MFA dans la mise en place d'un projet pilote de garde « à temps limité » pour les parents en démarche d'intégration socio-professionnelle, notamment ceux nouvellement arrivés au pays.

¹⁴ Lire à ce sujet le rapport de recherche *Développement des services de garde sur l'île de Montréal : État de la situation, analyse de la problématique et recommandations*, CRDÎM, octobre 2000; www.credemontreal.qc.ca

3.3 Mettre un accent particulier sur le développement de places pour les poupons

- privilégier les projets offrant des places pour les poupons;
- il est recommandé que le Ministère évalue l'impact de l'implantation du congé parental sur l'âge d'entrée des enfants en services de garde et sur le fonctionnement des pouponnières.

Conditions favorables à la réalisation

- pour inciter les promoteurs à offrir davantage de places pour les poupons (0 à 18 mois), il faudrait assouplir certaines règles relatives au financement;
- permettre que le financement des places « poupons » aille au-delà de la limite d'âge de 18 mois dans les cas où il n'est pas possible d'intégrer le petit au groupe d'âge suivant (les trottineurs) à cause du manque de places.

3.4 Soutenir le développement de places en réponse aux besoins spécifiques des enfants handicapés et autres enfants à défi particulier.

- privilégier les projets qui offriraient une réponse aux besoins de garde des enfants handicapés et à défis particuliers;
- favoriser les projets prévoyant un espace dans l'installation pour que l'enfant puisse recevoir des services de réadaptation de la part de professionnels externes;
- encourager l'établissement et la bonification d'ententes de collaboration entre les services de garde et les CSSS pour un meilleur soutien aux enfants et aux ressources de garde qui les accueillent.

Conditions favorables à la réalisation

- s'assurer que les promoteurs de ces projets ont des liens de concertation et de collaboration avec les autres acteurs et ressources pertinentes en petite enfance sur leur territoire;
- tenir compte, dans les règles de financement aux immobilisations, des coûts d'aménagement entourant l'accueil d'enfants handicapés (Ex. : espaces de rangement d'appareils particuliers, espaces pour services de réadaptation).

3.5 Développer des places en milieu de travail et d'études

- prévoir un pourcentage de places pour des milieux de travail et d'études qui soit similaire au taux de préférence des parents montréalais pour la garde près de leur lieu de travail;
- s'assurer que le milieu de travail ou d'études desservi contribue financièrement au projet, notamment au niveau des immobilisations;
- favoriser les projets visant à desservir des parents étudiants.

ANNEXE 1

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

1. CEFRIO. NANTEL, Jacques. *Meilleures pratiques en matière de commerce électronique* (2001), [en ligne],
http://www.cefrio.qc.ca/projets/proj_05.cfm
2. CEFRIO (2005). *Vers une nouvelle relation entre le gouvernement et les citoyens*, Cahier synthèse des actes du colloque, [en ligne],
http://www.cefrio.qc.ca/Actes/acte_06.cfm
3. COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR L'INITIATIVE SUR LES PLACES EN GARDERIE DU GOUVERNEMENT DU CANADA (Janvier 2007). *Aider les familles et les enfants canadiens : réduire l'écart entre l'offre et la demande de services de garde de grande qualité*, Canada.
4. COOPÉRATIVE ENFANCE FAMILLE. BOUDREAU, Josée (2006). *Projet d'expansion provinciale*, Montréal, Document non publié.
5. COOPÉRATIVE ENFANCE FAMILLE. CANTIN, France et autres (2007). *Les mousquetaires sociaux*, Montréal, Document non publié.
6. COOPÉRATIVE ENFANCE FAMILLE (2007). *Rapport annuel 2006-2007*, Montréal, Coopérative Enfance Famille.
7. CRÉ DE MONTRÉAL. *Avis sur la délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*, 24 février 2006, Comité famille CRÉ de Montréal.
8. CRÉ DE MONTRÉAL (2007). *Les actes du forum action familles*, Montréal, le 15 mai 2007, Comité famille CRÉ de Montréal.
9. CRÉ DE MONTRÉAL (2007). *Regard sur les familles montréalaises*, Montréal,
10. CRÉ DE MONTRÉAL. (juin 2004). *Vision régionale concertée et enjeux prioritaires en matière de famille*, Montréal.
11. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2004). *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde*, [en ligne],
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2006/servicedegarde_2004_rapport_a.p
12. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Direction des statistiques économiques et sociales. *Bulletin statistique régional*, Volume 4, numéro 1, [en ligne],
http://www.stat.gouv.qc.ca/régions/profils/bulletins/06_montréal.pdf
13. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2004). PAMPALON, Robert. Mathieu, D. PHILIBERT. Denis, HAMEL. *Développement d'un système d'évaluation de la défavorisation des communautés locales et des clientèles de CLSC*, 38 pages.

14. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2000-2002). *Tableau synthèse des inégalités observées sur les territoires de CLSC, 2000-2002*, [en ligne], Québec. <http://www.inspq.qc.ca/defavorisationCLSC/resultats.asp?CLSC=23111586&submit=1&plain>
15. KOTLER Et Dubois. *Marketing management* (2003), 11^e édition, id. Pearson education.
16. L'OBSERVATOIRE. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS. *Le développement des communautés aujourd'hui : les défis majeurs de la décennie qui vient* (2006). BOURQUE, Denis. Yvan COMEAU, Louis FAVREAU et Lucie FRÉCHETTE. *Recherches*, n° 2 (octobre), [en ligne], Québec. <http://www.uqo.ca/observer>
17. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS. *Rapport d'évaluation de l'entente cadre et des protocoles CLSC-CPE*, [en ligne], www.mfacf.Gouv.qc.ca / Dépôt légal – 2008
18. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2008). *La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement*, [en ligne], Québec. <http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/autres.asp?categorie=1101105>
19. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE. *Un portrait statistique des familles au Québec* Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Publications, [en ligne], <http://www.mfacf.gouv.qc.ca> Dépôt légal – 2005
20. STATISTIQUE CANADA (2006). *Ensemble de données nationales : Sources d'information sur la garde des enfants au Canada*. Juin, [en ligne], <http://www.statcan.ca> N° 11F0019MIF au catalogue — N° 284
21. STATISTIQUE CANADA. *La garde des enfants au Canada* (2006). Avril [en ligne], <http://www.statcan.ca> N° 89-599-MIF au catalogue — N° 003
22. STATISTIQUE CANADA. *Portrait de famille : continuité et changement dans les familles et les ménages du Canada en 2006, Recensement de 2006*, (2007), Septembre, [en ligne], <http://www.statcan.ca>; N° 97-553-XIF au catalogue

Autres documents consultés

Commentaires de la CSN sur le document : *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*. Octobre 2004

Comment conciliez-vous? Enquête auprès de 6 entreprises, 2003
Conseil de la famille et de l'enfance

Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais. Rapport régional-2008
Direction de la santé publique; Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2008

L'accueil et l'intégration des enfants immigrants ou des familles immigrantes dans les services de garde : recension des écrits au Québec, au Canada et dans d'autres sociétés;

Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille; avril 2004

La municipalité : un lieu de qualité pour les familles;

Document d'appui au soutien technique offert aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique familiale existante.

Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille; 2003

L'offre de service de garde en milieu communautaire;

Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille; septembre 2004

Projet de plan d'action pour la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relation interculturelles; CRÉ de Montréal, mars 2006

Protocole CLSC-CPE. Guide d'implantation, entente-cadre et protocole-type;

Ministère de la famille et des aînés; mars 2002

Rapport d'évaluation de l'entente-cadre et des protocoles CLSC-CPE; Ministère de la famille et des aînés, 2008

Situation des Centres de la petite enfance et des garderies du Québec en 2005;

Analyse des rapports d'activité 2004-2005 soumis par les services de garde. Ministère de la famille et des aînés, janvier 2007

ANNEXE 2

ORGANISMES CONSULTÉS

Membres du comité Services de garde

Nom	Organisme
Danielle Bordeleau	MFA
Louise Comeau	MFA
Sylviane Teysseidou	MFA
Sylvain Lévesque, président	Association des garderies privées du Québec
Marie Bélanger, directrice	(AGPQ)
Annie Delisle	CSSS Pointe-de-l'Île
Véronique DeSève	CSN-Conseil central du Montréal métropolitain
Marie-Claude Gagnon	CRADI / Milieu associatif personnes handicapées
Carol Gélinas	Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM)
Carmen Lemire	Commissions scolaires de l'île de Montréal
Sylvie Lévesque	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Céline Marchand	Regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEÎM)
Marie-Josèphe Pigeon	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
Sandrine Tarjon	Association des haltes garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
Francine Trickey	Direction de santé publique de Montréal
Chantal Croze	Ville de Montréal
Suzanne Pion	CRE de Montréal

Autres organismes et partenaires consultés

MICC

Commissions scolaires de l'île de Montréal

Emploi Québec

J'me fais une place en garderie

ANNEXE 3

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIELS

TABLEAU 1 : PROJETS EN CONSTRUCTION¹⁵

Nom du projet	Arrondissement	Unités totales	Échéancier (construction)	Commentaires
Loft Imperial (Imperial Tobacco)	Sud-Ouest	486	2007-2009	Le projet n'est pas destiné à des familles (unités très petites).
Biscuiterie Viau et projets connexes	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	386	2006-2008	141 des 182 unités de la phase 1 ont 2 c.c. et +. Le projet comprend également 78 unités communautaires pour familles.
Square Cartier (rues Parthenais et Sainte-Catherine)	Ville-Marie	455	2007 et +	114 unités des 160 de la phase 1 ont 2 c.c. et +. Le projet comprend également 51 unités communautaires pour familles.
Faubourg Pointe-aux-Prairies (11308, boul. Gouin Est)	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	+ de 1 500	2006 et + (Projet en 13 phases)	Le projet est principalement destiné à des familles (maisons unifamiliales).
Domaine des Brises	Pierrefonds	305	2007 et +	200 condos (dont 150 ont 2 c.c.) et 105 maisons en rangée, jumelés ou individuelles.
Val des bois (Ile-Bizard)	Ile-Bizard-Sainte-Geneviève	+ de 250	2008 et +	Le projet est essentiellement composé d'unifamiliales destinées à des familles. Les ventes ont débuté récemment.
Bois Franc (Phase III)	Saint-Laurent	1 250	Projet en 3 phases débuté en 1994	Le projet comporte une diversité de typologies et une proportion importante du projet est destinée à des familles, en particulier la Phase III (1 250 unités). Les phases I et II comptent déjà 2 650 unités.
Nouveau Saint-Laurent (Projet en 2 phases phase 2)	Saint-Laurent	1 450	Projet en 2 phases débuté en 1993	Le projet comporte une diversité de typologies dont plus de la moitié sont destinées à des familles.
Benny Farm	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	550	2004-2009	Le projet comporte une grande diversité de typologies dont un nombre important est destiné à des familles. Plus de 110 unités communautaires sont destinées à différents types de familles.
Ile des Sœurs (Pointe Sud)	Verdun	2 500	2005-2015	Une bonne proportion des unités sont occupés (+ de 60 %) et la majorité ne s'adressent pas à des familles de par leur typologie. De plus, il s'agit d'un produit de luxe destiné à des seconds acheteurs, donc souvent plus âgés et qui risquent beaucoup moins d'avoir des enfants d'âge préscolaire. Par ailleurs, les prochaines phases sont essentiellement composées de maisons de ville, jumelées ou individuelles, représentant un certain potentiel en termes de familles avec enfant(s).

¹⁵ Dans le tableau, la notion de famille réfère à celle d'une famille avec enfant(s)

Ile des Sœurs (Pointe Nord)	Verdun	2 000	2007-2015	On peut s'imaginer que tout comme les récents développements sur l'Ile des Sœurs, ces unités ne s'adresseront pas à des familles. Il devrait s'agir d'un produit de luxe destiné à des seconds acheteurs, donc souvent plus âgés et qui risquent beaucoup moins d'avoir des enfants d'âge préscolaire. La phase 1 est composée d'immeubles à bureaux.
Louis-Bohème (De Maisonneuve et De Bleury)	Ville-Marie	300	2008-2010	Le projet n'est pas destiné à des familles (petite taille des unités, types de services, localisation).
Faubourg Québec (à l'exception de la Gare Viger)	Ville-Marie	800	2005-2013	Plus de 500 unités sont construites et occupées. Il ne s'agit pas de projets spécifiquement destinés à des familles quoique certaines unités aient 2 et parfois 3 c.c. Le secteur comporte également 69 unités communautaires pour familles.
Secteur Saint-Viateur Est (McGuire, De Gaspé, Henri-Julien)	Le Plateau-Mont-Royal	+ de 200	2007 et +	Le projet est à usages multiples. Actuellement, il n'y a qu'un seul bâtiment de 181 unités communautaires pour personnes âgées, en construction.
Le Novello (4674, Jean-Talon Est)	Saint-Léonard	+ de 250	2007 et +	La phase 1 est complétée (153 unités, dont 106 sont des 2 c.c. et +). La phase II est à venir.
Domaine du Ruisseau Pinel (Rivière-des-Prairies)	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	230	2006 et + (Projet en 4 phases)	La phase IV comportant 140 maisons individuelles est actuellement en vente.
Le Valencia (7570, boul. Maurice-Duplessis)	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	332	2007 et + (Projet multiphases)	Dans la première phase, dont la livraison des unités est prévue en 2008, il y a 106 maisons individuelles.

TABLEAU 2 : PROJETS EN DÉVELOPPEMENT¹⁶

Nom du projet	Arrondissement	# total d'unités	Échéancier (construction)	Commentaires
Nordelec	Sud-Ouest	1 180	2008-2013	Le projet ne semble pas destiné à des familles quoique la programmation finale ne soit pas arrêtée. Dans un premier temps, le projet comprendra 60 unités communautaires destinées à des familles.
Site Contrecoeur	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 658	2008 et +	Le projet comportera une grande diversité de typologies et visera en grande partie les familles.

¹⁶ Dans le tableau, la notion de famille réfère à celle d'une famille avec enfant(s)

Site des anciens ateliers Rosemont	Rosemont	569	2008-2010	Le projet comportera une diversité de typologies. Plus de 50 % des unités seront destinées à des familles dont environ 100 unités communautaires pour familles.
Campus Outremont	Outremont	800	2008-2020	Nd
Pierrefonds-Ouest	Pierrefonds-Roxboro	5 366	2008 et +	Projet comportant une diversité de typologies et visera principalement les familles.
Griffintown	Sud-Ouest	3 800	Jusqu'en 2019	Les typologies définitives ne sont pas arrêtées mais on sait qu'une petite proportion des unités pourrait être destinée à des familles.
Centre de tri postal	Sud-Ouest	+ de 1 000	Nd	Les typologies définitives ne sont pas arrêtées, mais on sait qu'une proportion importante des unités pourrait être destinée à des familles; il s'agit d'une intention avouée.
Radio-Canada	Ville-Marie	+ de 1 000	Nd	Nd
Site de la Norampac (rue Molson près du boul. St-Joseph)	Rosemont-La Petite-Patrie	830	Nd	Nd
Secteur Namur-De la Savanne	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2 500	2008 et +	Un seul projet est actuellement en vente. Celui-ci comporte 142 unités, dont 111 ont 2 c.c. et +.
Site du 200, De Bellechasse	Rosemont-La Petite-Patrie	Entre 1 500 et 2 000	2025	Nd
Cité nature (derrière les pyramides Olympiques)	Rosemont-La Petite-Patrie	1 400	2008-2013	Nd. Le projet n'est pas encore à l'étape de la construction; cependant, les typologies qui ont été approuvées ne semblent pas favoriser les familles.
Le 1800, boul. René-Lévesque Ouest	Ville-Marie	400	2008 et +	Le projet fait actuellement l'objet d'une consultation publique et à cette étape-ci, il ne semble pas destiné à des familles (typologie, localisation et aménagement du site).
Delorimier-Sainte-Catherine (Secteur Sainte-Marie)	Ville-Marie	+ de 200	Nd	Nd

TABLEAU 2 : PROJETS EN DÉVELOPPEMENT (SUITE)

Nom du projet	Arrondissement	# total d'unités	Échéancier (construction)	Commentaires
Terrains d'Alstom (Pointe-Saint-Charles)	Sud-Ouest	Entre 1 000 et 1 500	Nd	Nd
Abords de l'autoroute Bonaventure	Ville-Marie et Sud-Ouest	+ de 1 700	Nd	Nd. Cependant, on peut penser que la localisation très centrale à la croisée des grands axes de circulation, avec des bâtiments de haut gabarit ne favorisera pas l'émergence de projets favorisant les familles.
Secteur de la future gare de l'Est (Pointe-aux-Trembles)	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	+ de 250	Nd	Nd
Albert-Hudon/Ruisseau-de-Montigny (secteur industriel du boul. Albert-Hudon)	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3 100	Nd	Nd
Décarie Jean-Talon (Hippodrome)	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	+ de 1 000	Nd	Nd
Lachine-Est (incluant le projet de la Jenkins)	Lachine	2 000	nd	Un seul projet est autorisé, il s'agit de celui de l'ancienne usine Jenkins qui prévoit 425 unités. Il n'y a aucune mise en chantier à ce jour.
Sherbrooke Est et le secteur du golf (Secteur de Pointe-aux-Trembles)	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	+ de 1 500	Nd	Nd

TABLEAU 3 : PROJETS POUR FAMILLES – SOLIDARITÉ 5 000 LOGEMENTS ET OPÉRATION 15 000 LOGEMENTS (Volet social)

Dans ce tableau, seuls les projets de 2 chambres à coucher et plus ont été retenus pour des fins d'analyse. Les données correspondent aux années 2002 à 2005 pour Solidarité 5 000 logements et 2006 et plus, pour le volet social de l'Opération 15 000 logements. Les données comprennent à la fois les projets qui sont occupés et les projets qui ont reçu un engagement définitif ou conditionnel.

Typologies	Solidarité 5 000 logements					Opération 15 000 logements ¹⁷					Total
	2CC	3CC	4CC	5CC	Sous-total	2CC	3CC	4CC	5CC	Sous-total	
Ahuntsic/Cartierville	40	28	12	0	80	30	2	1	0	33	113
Beaconfield	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	39	42	19	0	100	75	48	0	0	123	223
Côte Saint-Luc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollard-des-Ormeaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dorval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lachine	42	86	19	0	147	0	0	0	0	0	147
Lasalle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	142	111	37	8	298	63	17	1	0	81	379
Montréal-Est	30	50	7	0	87	0	0	0	0	0	87
Montréal-Nord	26	27	4	0	57	48	0	0	0	48	105
Outremont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pierrefonds/Roxboro	27	31	1	2	61	16	127	6	13	162	223
Plateau Mont-Royal	19	12	3	0	34	0	0	0	0	0	34
Pointe-Claire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles	77	79	23	0	179	52	16	8	4	80	259
Rosemont/Petite-Patrie	20	55	25	4	104	114	30	29	10	183	287
Saint-Laurent	0	0	0	0	0	60	56	4	0	120	120
Saint-Léonard	9	9	1	1	20	0	0	0	0	0	20
Sud-Ouest	99	54	34	3	190	25	21	7	1	54	244
Verdun	19	14	5	2	40	0	0	0	0	0	40
Ville-Marie	61	96	14	1	172	25	0	0	0	25	197
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension	28	72	11	2	113	67	68	23	0	158	271
Sous-total	678	766	215	23	1 682	575	385	79	28	1 067	2 749

¹⁷ Résultats partiels : Comprennent les projets occupés et ceux ayant obtenus un engagement définitif ou conditionnel seulement – en date du 10 mars 2008

ANNEXE 4

**DONNÉES SECONDAIRES
PROFIL DES FAMILLES MONTRÉALAISES**

PROFIL GÉOGRAPHIQUE

Région	L'île de Montréal est composée de 19 arrondissements et de 15 municipalités.
Répartition de la population en % et par ordre croissant (Arrondissements)	Plateau Mont-Royal (5,6 %), Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (5,8 %), Ahuntsic – Cartierville (6,9 %), Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (7 %), Rosemont - Petite-Patrie (7,2 %), Villeray – Saint-Michel – Parc Extension (8 %) et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (9 %) sont les plus peuplés.
Migration interrégionale	Les 3 principales régions de destinations pour les sortants de Montréal, par ordre : Monterégie, Laval, Lanaudière Taux net : les 0-4 ans (3,05 %) Taux net : les 5-9 ans (2,5 %) Taux net : les 30-39 ans (5,56 %)
Densité des enfants par arrondissement et ville	Parmi les enfants âgés entre 0–14 ans, (23,6 %) habite Kirkland, c'est la concentration la plus élevée. La plus faible est Ville-Marie (7 %) et Plateau Mont-Royal (9 %).
La densité la plus élevée par ordre croissant	1) Plateau Mont-Royal 2) Rosemont - Petite-Patrie 3) Villeray – Saint-Michel – Parc Extension 4) Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Lieu de travail	(21,5 %) des femmes actives travaillent dans une autre subdivision de recensement.
Moyen de déplacement domicile – travail	(52,5 %) utilise l'automobile pour se rendre au travail (32,6 %) utilise les transports en commun dont (45,2 %) à Villeray - Saint-Michel - Parc Extension et (8,2 %) marche pour se rendre au travail, principalement au centre-ville Dans la région métropolitaine, la durée moyenne de déplacements, aller-retour, du domicile au travail est de 76 minutes.

PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Population	En 2006, la population totale était de 1 872 737 habitants, soit (25,4 %) du Québec.
Naissance	20 695 naissances ont été comptabilisées à Montréal. Le taux de natalité atteint (11 %), soit le 2 ^e plus élevé au Québec, mais l'indice synthétique de fécondité est inférieur au Québec (1,43 enfants à Montréal contre 1,51 au Québec).
Âge de la population	(16,1 %) de la population est âgée de 0 à 14 ans (13,2 %) de 15 à 24 ans (55,5 %) de 25 à 64 ans
Âge moyen de la mère au premier enfant	30,7 ans
Profil des familles	Les familles avec enfants de tous âges représentent (63,3 %). Parmi ces familles, (48,9 %) ont un enfant, (25,4 %) ont deux enfants et (15,6 %) en ont trois. (48,9 %) des familles montréalaises comptent un seul enfant, (35,4 %) en ont 2, (15,6 %) en ont 3. (67 %) des familles avec enfants compte deux parents. (33 %) des familles sont monoparentales. 8/10 sont dirigées par une femme.

Spécificité des familles	<p>Une famille avec au moins 1 enfant de moins de 5 ans (19,8 %) et de 5-11 ans (29 %). (70 %) des familles immigrantes comptent au moins un enfant. Elles représentent (44 %) de l'ensemble des familles montréalaises et (49 %) des familles avec enfants, dont (55,5 %) des enfants de cinq ans et moins.</p>
Scolarité	<p>Parmi les étudiants ayant une personne à charge à la maison, (19,4 %) sont à temps plein et (38,8 %) à temps partiel. (14,8 %) de la population de 20 ans et plus a un niveau de scolarité inférieur à la 9e année. (25,5 %) de la population de 20 ans et plus a complété 9 à 13 années de scolarité. (8,1 %) de la population de 20 ans et plus a un certificat ou un diplôme d'une école de métiers. (53 %) des effectifs scolaires sont issus de l'immigration, plus de la moitié d'entre eux vivent en milieu défavorisé. (63 %) des diplômés universitaires augmentent chaque année, parmi eux (59,8 %) sont des femmes. (42,2 %) sont des familles, l'un des parents biparental ou monoparental est titulaire d'un diplôme universitaire. Dans (5 %) des familles, les parents n'ont pas de diplôme de secondaire complété.</p>
Revenu	<p>Le revenu moyen de la population à Montréal est de 31 097 \$, alors que celui des familles est de 62 409 \$. Le revenu moyen des hommes est de 47 000 \$ et celui des femmes est de 34 892 \$. Le revenu moyen des ménages est de 49 429 \$. L'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc Extension enregistre le revenu moyen le plus faible avec 34 240 \$. (17 %) des familles montréalaises vivent sous le seuil de la pauvreté. Parmi les familles avec enfants de moins de 18 ans, cette proportion est de (53 %) chez les familles monoparentales et de (23 %) chez les familles biparentales. Plus d'un enfant de 5 ans et moins sur trois vit dans une famille dont le revenu est situé sous le seuil de la pauvreté. (12 %) des personnes reçoivent des prestations d'Assurance-emploi. (18,2 %) des mères ne disposent d'aucun revenu. Parmi elles, (17,9 %) ont des enfants de 5 ans et moins.</p>
Location ou propriétaire	<p>(37,4 %) des ménages locataires consacrent plus de (30 %) de leurs revenus au loyer. (64,2 %) de la population est locataire. Ville-Marie a le plus haut % de locataire (82,7 %). Kirkland a le plus faible % de locataire (7,7 %).</p>
Emploi	<p>À Montréal, le taux de chômage atteint (10,2 %). Il est de (11,2 %) chez les hommes et de (9,2 %) chez les femmes. Le travail à temps partiel représente (18,5 %). On compte davantage de femmes travaillant à temps partiel.</p>
Immigration	<p>(70 %) des personnes (492 235) nées à l'étranger et vivant au Québec habitent à Montréal.. Cela représente (27,6 %) de la population totale de Montréal., (48,5 %) se retrouve dans l'arrondissement de St-Laurent, (12,1 %) dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.</p>
Langue	<p>(53,7 %) de la population est de langue française et (17,4 %) de langue maternelle anglaise. Plus de 120 communautés culturelles sont présentes sur le territoire montréalais.</p>

UTILISATION DES SERVICES DE GARDE

Taux d'utilisation des services de garde à Montréal	(65,6 %) des familles montréalaises ayant au moins un enfant de moins de 5 ans, utilisent de façon régulière les services de garde. (70 %) des enfants demeurent 8 heures ou plus à leur service de garde.
Fréquentation régulière	(62,3 %) des enfants fréquentent, sur une base régulière, les services de garde. (85%) des enfants de moins de 5 ans fréquentent leur service de garde au moins 5 fois par semaine.
Fréquentation pour des raisons d'étude ou de travail	(55,6 %) des familles l'utilise pour le travail et les études.
Fréquentation d'un service de garde à Montréal	(48%) des familles montréalaises fréquentent un service de garde à 7\$.
Famille avec au moins un enfant inscrit sur la liste d'attente	(36,2 %) des familles ayant au moins un enfant de moins de 5 ans sont inscrites sur une liste d'attente.
Les raisons pour ne pas utiliser un service de garde	(62 %) des familles qui ne fréquentent pas le service de garde souhaité évoquent le manque de places.
Satisfaction des services de garde utilisés	(80 %) des parents sont satisfaits.
Sur-utilisation des services de garde	(20 %) des parents l'utilisent au-delà de leurs besoins.

CHOIX DES PARENTS POUR UN SERVICE DE GARDE

Choix de la localisation d'un service de garde	Plus de (70%) préfèrent la proximité du domicile peu importe l'âge de l'enfant.
Choix des services mentionnés pour la garde régulière	Milieu familial pour les enfants de moins d'un an. Services de garde en installation pour les enfants de plus d'un an. (30 %) à domicile par la famille. (30 %) à l'extérieur du domicile par la famille.
Choix des services pour la garde irrégulière	(80 %) des familles ayant un revenu familial de 20 000\$ et moins.
Fréquentation des services de garde à 7\$ pour une autre raison que les études ou le travail	(90,4 %) des parents préfèrent avoir accès à un service de garde subventionné.

UTILISATION DE SERVICES DE GARDE DE FAÇON IRRÉGULIÈRE POUR ÉTUDE ET TRAVAIL

Préférence des parents pour un service de garde à 7\$ (77,3 %) des enfants fréquentent un service de garde la semaine.
(22,7 %) les fins de semaine.

Services de garde utilisés pour la garde irrégulière à Montréal
2 fois semaine : (20,1 %)
3 à 5 fois par mois : (16 %)
3 fois par mois : (34,5 %)

La fréquence pour les services irréguliers
Demi-journée : (15 %)
Journée entière : (12,7 %)

Période de la journée pour les services de garde irréguliers
Soirée : (58,4 %)
Nuit et autres : (13,7 %)

ANNEXE 5

**TABLEAU SYNTHÈSE
DONNÉES CLSC – CSSS**

**Données statistiques et indicateurs
par territoire de CLSC et CSSS**

CLSC /CSSS	Indicateur de défavorisation ¹⁸	Indicateur de maturité scolaire ¹⁹		Naissances annuelles 2002/2004	Enfants 0-4 ans arrivés au Canada entre 2001 et 2006	Mères nées à l'extérieur du Canada Naissances 2002-2004	
		%	Nbr			%	Nbr
Ahuntsic	31,20	36,9	229	835	380	52,4	437
Montréal-Nord	50,40	42,9	372	1029	525	56,7	584
CSSS Ahuntsic / Montréal-Nord				1864	905	54,8	1021
Bordeaux/Cartierville	39,90	39,2	150	729	405	73,9	539
Saint-Laurent	36,30	43,0	287	1046	775	71,0	742
CSSS Bordeaux-Cartierville / Saint-Laurent				1775	1180	72,2	1281
René-Cassin	25,90	34,1	74	512	310	55,5	284
Notre-Dame-de-Grâce / Montréal-Ouest	35,00	33,5	180	768	580	52,2	400
CSSS Cavendish				1280	890	53,5	684
Petite-Patrie	37,30	26,9	82	527	170	32,6	172
Villeray	39,20	30,2	139	726	385	51,3	373
CSSS Cœur-de-l'Île				1254	555	43,4	544
CDN/Snowdon/Mt-Royal	48,70	30,7	305	1763	1065	68,7	1211
Côte-des-Neiges	50,70						
Snowdon	13,40						
Mont-Royal	26,50						
Métro	60,50	24,2	45	473	455	67,9	321
Parc-Extension		42,4	153	505	260	88,6	448
CSSS De la Montagne				2741	1780	72,2	1980
Dorval / Lachine	27,50	34,1	179	612	205	29,1	178
Lasalle	28,70	36,1	234	790	310	50,7	330
CSSS Dorval/Lachine/Lasalle				1402	515	36,2	508

¹⁸ Selon l'indicateur de défavorisation établi par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, mis à jour en 2004

¹⁹ Selon les données fournies par la Direction de santé publique de Montréal, à partir des résultats de l'Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais publiée en 2008

Des Faubourgs :		40,6	85	361	220	42,5	154
Centre-sud	56,10						
Centre-Ville	32,10						
Plateau	24,00	22,7	60	495	300	30,8	152
Saint-Louis-du-Parc	32,50	24,5	43	431	165	37,7	163
CSSS Jeanne-Mance				1287	685	36,4	468
Hochelaga-	52,40	42,3	135	513	220	25,3	130
Maisonneuve							
Olivier-Guimond	35,60	26,1	67	348	140	35,7	124
Rosemont	35,70	26,0	150	863	340	37,7	325
CSSS Lucille-Teasdale				1724	700	33,6	579
Lac Saint-Louis	10,40	26,2	219	732	255	26,9	197
Pierrefonds	18,90	35,1	437	1347	480	42,1	567
Dollard-des-Ormeaux	14,10						
CSSS de l'Ouest de l'Île				2079	735	36,7	764
Mercier-Est / Anjou		43,2	277	751	320	27,9	210
Mercier-Est	27,60						
Anjou	31,00						
Pointe-aux-Trembles /	25,20	30,6	132	412	60	10,2	42
Montréal-Est							
Rivière-des-Prairies	26,00	33,8	192	547	105	32,5	178
CSSS de la Pointe-de-l'Île				1710	485	25,1	429
Saint-Léonard	36,00	28,0	190	967	405	56,1	542
Saint-Michel	52,80	35,3	218	769	310	73,6	567
CSSS Saint-Léonard / Saint-Michel				1736	715	63,9	1108
Pointe-Saint-Charles	62,20	41,2	59	181	95	36,5	67
Saint-Henri	64,00	38,1	87	317	125	45,6	144
Verdun / Côte Saint-		41,3	304	1021	500	34,4	351
Paul	30,10						
Verdun	44,00						
Côte Saint-							
Paul				1519	720	37,0	562
CSSS Sud-Ouest / Verdun							